

**Assemblée générale**

Vingt-septième session extraordinaire

3^e séance

Jeudi 9 mai 2002, à 9 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Han Seung-soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour (suite)

**Examen des progrès accomplis
dans la mise en oeuvre de la Déclaration mondiale
en faveur de la survie, de la protection
et du développement de l'enfant et du Plan d'action
pour l'application de la Déclaration mondiale
en faveur de la survie, de la protection
et du développement de l'enfant dans les années 90,
ainsi que des résultats obtenus**

**Renouvellement de l'engagement
en faveur des enfants et examen des activités
à mener au cours de la prochaine décennie**

Projet de résolution (A/S-27/L.1)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration de S. E. M. Levy Patrick Mwanawasa, Président de la République de Zambie.

Le Président Mwanawasa (parle en anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire. Ma délégation est heureuse de participer à cette très importante session extraordinaire consacrée aux enfants. Je voudrais, au nom du peuple zambien, de mon gouvernement et des enfants

africains, présenter nos meilleurs vœux à tous les participants.

En nous réunissant dans cette grande ville de New York pour discuter de l'avenir des enfants du monde, il nous faut rappeler l'ironie qui fait de cette rencontre un événement singulier entre tous. Nous savons tous qu'après les événements horribles du 11 septembre 2001, l'avenir ne pourra être assuré pour les enfants du monde que si nous faisons face aujourd'hui aux nouvelles menaces à la paix et la sécurité individuelle de chacun. Un acte terroriste dans un pays est un crime terroriste contre tous.

À la population de New York et des États-Unis d'Amérique, nous disons : puissent vos blessures guérir vite et puisse ground zero rester, pour toute l'humanité, un symbole, non pas de notre vulnérabilité, mais de l'assise inébranlable de notre Terre. Collectivement et au nom de tous les enfants du monde, nous devons promettre de mettre le monde à l'abri de toutes les formes de terrorisme : physique, social, culturel, écologique ou économique.

Les turbulences sont un trait du monde actuel, mais l'engagement envers nos enfants que nous avons pris en 1990, quand la Zambie s'est jointe au reste des États Membres des Nations Unies lors du Sommet mondial pour les enfants, demeure un appel moral à l'action. Il est dans notre intérêt supérieur de revenir à New York afin d'évaluer dans quelle mesure la Déclaration et le Plan d'action pour les enfants nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



ont incité à prendre des mesures concrètes au nom de nos enfants.

À l'instar de nombreux autres pays, la Zambie, grâce à l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a un programme national d'action pour les enfants qui forme des alliances en leur faveur et donne aux communautés et aux familles les moyens de leur autonomie. Des programmes d'action en matière de santé maternelle et infantile, d'éducation de base, de sécurité alimentaire et de nutrition, d'eau et d'assainissement et pour le bien-être familial ont été mis au point. Je voudrais en indiquer quelques-uns.

Afin de réaliser l'éducation pour tous, nous avons introduit l'éducation gratuite pour tous les enfants du premier au septième niveau. Nous encourageons l'éducation des fillettes, notamment par le biais d'un programme de réinscription pour les jeunes mères. Des bourses ont été créées pour les orphelins et les enfants vulnérables dans toute la Zambie. Grâce à des approches sectorielles de la santé de l'enfant, nous avons suivi des voies créatives pour assurer le bien-être des enfants. En plus des vastes programmes visant à éradiquer les maladies vaccinables, des suppléments en vitamine A ont été introduits avec succès dans l'alimentation.

Toutefois, le bilan positif de prestation des services aux enfants vulnérables a été tempéré par la sombre réalité de la pauvreté, lourde entrave pour la Zambie comme pour bien d'autres pays africains.

La pandémie du VIH/sida a continué de nous spolie non seulement des sourires plein d'espoir de nos enfants mais aussi de la présence nourricière de leurs parents. Selon les estimations actuelles, 44 % des ménages en Zambie prennent en charge des orphelins alors que 13 % des enfants de moins de 18 ans sont orphelins.

Les ombres épouvantables de la pauvreté et du VIH/sida sont encore plus ténébreuses pour les enfants africains alors que le continent s'empêtre dans des conflits et des guerres civiles qui entraînent des océans de réfugiés, dont la majorité sont des enfants et des femmes.

La Zambie, plateau de paix, est de ce fait un refuge pour de nombreux réfugiés qui fuient la guerre et la misère totale. Nous adjurons les Nations Unies et les autres organisations humanitaires du monde de nous aider à assumer ce fardeau et à nous assister dans notre

prise en charge des réfugiés, des enfants et de leurs parents.

Les espoirs naissants du nouveau millénaire et la renaissance de la civilisation africaine ont ravivé les espérances de nos pays et de nos enfants. L'Union africaine et l'initiative en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont notre affirmation qu'il faut donner un avenir aux enfants africains. L'humanité partage le même destin. Aussi j'engage la communauté mondiale à nous soutenir. Nous sommes déterminés à léguer à nos enfants la possibilité de grandir avec confiance et dignité et avec la promesse d'un avenir de prospérité et d'abondance.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. Dame Calliopa Pearlette Louisy, Gouverneur général de Sainte-Lucie.

Dame Calliopa Pearlette Louisy (*parle en anglais*) : Sainte-Lucie se joint au reste des membres de cet organe pour applaudir la décision d'accorder en ces temps troublés une attention particulière aux enfants du monde qui sont l'avenir de l'humanité. C'est le poète anglais William Wordsworth qui a écrit le vers énigmatique « L'enfant est le père de l'homme », exprimant sa conviction que c'est le monde où nous invitons nos enfants à vivre qui est responsable de la sous-réalisation de leur potentiel. La demande de comptes aux dirigeants mondiaux que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale représente est donc non seulement des plus opportunes mais aussi absolument nécessaire à la durabilité et à la viabilité de notre monde.

Il se pourrait que nous soyons si soucieux d'assurer et d'accroître dans l'immédiat notre part des marchés internationaux que nous perdons de vue les acteurs, les enfants d'aujourd'hui, qui devront gérer à l'avenir tous les acquis obtenus. Ou il se pourrait que nous soyons persuadés de savoir ce qui leur convient le mieux, ayant parcouru le même chemin avant eux. Ainsi, à moins d'y être contraints par une crise, nous leur offrons peu d'occasions de s'exprimer et donc d'orienter les décisions politiques prises en leur nom.

C'est pourquoi Sainte-Lucie applaudit une fois encore les inspirateurs du Mouvement mondial pour l'enfance et les travaux du Comité préparatoire sous la direction reconnue et éclairée de l'Ambassadeur Patricia Durrant. Nous espérons vivement que cette

initiative servira d'outil essentiel pour nous permettre, en tant que décideurs et planificateurs sociaux, de placer les questions et les préoccupations intéressant les enfants au centre du programme de développement de nos nations.

Au cours de la décennie considérée, Sainte-Lucie a fait des progrès importants dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la réforme législative ainsi que dans la planification des soins et de la protection visant à encourager la promotion des droits des enfants. Ils ont été indiqués dans notre rapport sur l'examen de fin de décennie.

Néanmoins, dans la perspective de cette Assemblée internationale, Sainte-Lucie a convoqué un forum des enfants qui a cherché à connaître les sentiments, les idées, les inquiétudes, les espoirs et les rêves dont les participants voulaient faire part aux membres de la communauté internationale. Je n'ai pas le temps de vous les présenter tous, mais leur message était clair. Tous les groupes d'âges qui ont participé se sont presque constamment plaints d'être mal aimés ou d'être négligés par les adultes de la société.

En fait, leur cri ou leur prière est corroboré par des statistiques effrayantes qui montrent que depuis cinq ans, le nombre d'enfants victimes de sévices et sexuels, de négligence et d'abandon a quadruplé à Sainte-Lucie. Ceci a été attribué à la migration des mères, à la restriction du soutien qu'offre la famille élargie, aux grossesses des jeunes adolescentes et au chômage. Mais leurs remarques ont constitué un réquisitoire éloquent contre la famille et les structures sociales qui, selon eux, ont manqué à leurs obligations morales, sociales et civiques à leur égard.

La question du VIH/sida occupait également une place importante parmi leurs préoccupations. Il y a lieu d'ailleurs de s'inquiéter, car 14 % des cas signalés à Sainte-Lucie concernent des enfants de moins de 20 ans; 8 % concernent de jeunes enfants âgés de 1 à 5 ans; et 92 % des cas concernant des adolescents se retrouvent chez des filles de 15 à 19 ans. C'est pourquoi nos enfants ont demandé des interventions sous forme de programmes visant à réduire la propagation de la maladie et à éliminer la discrimination à l'égard des contaminés.

Les enfants de Sainte-Lucie ont aussi demandé la création d'espaces à eux : des centres de loisirs, un hôpital pour enfants, des foyers de placement, des centres d'orientation et des centres de ressources pour

les enfants. Avec leur générosité coutumière, ils ont également demandé que l'on aide leurs parents dans leur rôle d'éducateurs. En fait, leurs inquiétudes cadrent avec l'objectif de cette session de l'Assemblée qui est de créer un monde où ils pourront jouir de leur enfance – période de jeux et d'apprentissage où on les aime, on les respecte et on les chérit et où ils peuvent s'épanouir dans la santé, la paix et la dignité.

C'est pourquoi Sainte-Lucie compte sur la communauté internationale pour qu'elle continue de l'aider à maintenir – même en ces temps difficiles – un environnement propice qui lui permettra d'avoir accès aux ressources financières et à l'assistance technique nécessaires pour répondre à l'appel légitime lancé par ses enfants en faveur d'un milieu plus sûr et moins éprouvant. Avec un enjeu aussi important, le rendement immédiat de ce type d'investissement ne doit pas être un facteur décisif.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. le cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna, Premier Ministre de la République islamique de Mauritanie.

M. Ould Mohamed Khouna (Mauritanie) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un insigne honneur de m'adresser à l'Assemblée, au nom du Président de la République islamique de Mauritanie, M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, à l'occasion de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je voudrais, à cette occasion, présenter mes chaleureuses félicitations à S. E. M. Han Seung-soo, Ministre des affaires étrangères de la République amie de Corée, Président de cette session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que son expérience et sa sagesse constitueront le meilleur gage de réussite de nos travaux. J'aimerais aussi exprimer notre profonde considération à M. Kofi Annan, Secrétaire général, pour les efforts constants qu'il déploie en vue de renforcer le rôle de notre Organisation, pour qu'elle soit à même de s'acquitter des missions qui lui sont dévolues dans tant de domaines.

L'Organisation des Nations Unies a toujours accordé un intérêt particulier aux problèmes de l'enfance. Dans ce cadre, l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et le Sommet mondial pour les enfants organisé en 1990 ont été des moments forts qui ont constitué un tournant historique dans la manière d'aborder les problèmes de l'enfance. Il y a lieu de se féliciter du rôle remarquable joué par le

Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi que des actions et initiatives que cette institution a entreprises en faveur des enfants.

La République islamique de Mauritanie oeuvre, sous la sage conduite du Président de la République, M. Ould Sid'Ahmed Taya, à jeter les bases d'un développement durable où l'être humain est au centre de nos actes visant à accroître les protections économiques, politiques, sociales et environnementales. Et comme l'a dit le Président de la République, nous oeuvrons inlassablement à créer les conditions propices à l'édification d'une société où l'égalité des chances est assurée pour tous et où l'on favorise l'éclosion du génie créateur, l'homme étant la finalité ultime vers laquelle convergent tous nos efforts. Dans ce cadre, notre pays a, dans un climat de sécurité, de stabilité et de primauté du droit, enregistré une croissance soutenue et assuré la fourniture des services de base et leur généralisation, ce qui a permis de réduire la pauvreté et de mettre en place les conditions favorables à l'épanouissement de la société, particulièrement des couches les plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants.

La Mauritanie a été l'un des premiers États à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et a, pour en assurer l'exécution, adopté un plan national en faveur de la survie et de la sécurité des enfants ainsi que de la protection de leurs droits. Des campagnes vigoureuses ont été menées en vue de sensibiliser l'opinion nationale aux problèmes de l'enfance et à ses besoins spécifiques.

Au plan institutionnel, un Secrétariat d'État à la condition féminine est chargé de la formulation et de la mise en oeuvre des politiques nationales pour la promotion de l'enfant et de la famille. Dans ce cadre, la femme bénéficie d'une place de choix dans les politiques de développement mises en oeuvre par le Gouvernement, ce qui lui a permis de prendre une part active dans la vie politique, économique et sociale et de jouer le rôle qui lui revient dans l'effort national de développement. Pour renforcer cette dynamique, des institutions nationales chargées de la promotion de l'enfant ont été mises en place, notamment le Conseil national de l'enfance, le groupe parlementaire chargé de l'enfance et l'Association des maires pour la défense des droits de l'enfant.

Les enfants ont également bénéficié de l'attention requise dans notre système juridique et judiciaire. À

cet égard, le code du travail a été révisé afin d'accorder une meilleure protection aux enfants et notre pays a ratifié la Convention de l'Organisation internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et la définition de l'âge minimal de travail. D'autre part, le Code du statut personnel qui définit clairement les droits et les devoirs susceptibles de garantir la stabilité de la famille, l'avenir de l'enfant et le développement de la société, a été promulgué. Ce code aura incontestablement un impact positif de nature à renforcer la cohésion de la famille et la protection de l'enfant. Un code pénal des mineurs est, en outre, en cours d'élaboration.

La fourniture des services de base dans les secteurs de l'éducation et de la santé constitue l'un des piliers de notre politique nationale, la promotion des ressources humaines étant, nous en sommes convaincus, le facteur déterminant dans la bataille du développement.

Dans ce cadre, et en vue de garantir un avenir meilleur aux générations futures, l'obligation de l'enseignement fondamental a été instituée aux fins d'assurer une scolarisation universelle, et des programmes sanitaires pour la protection de la mère et de l'enfant et la prévention contre les maladies infantiles ont été mis en oeuvre. De même, des programmes nutritionnels ont été mis en place en vue d'améliorer les conditions sanitaires de la mère et de l'enfant.

Les politiques ambitieuses mises en oeuvre dans plusieurs domaines ont permis une amélioration sensible des indicateurs du développement humain durable. Ainsi, le taux de scolarisation s'est accru, la couverture sanitaire s'est élargie, les besoins essentiels en eau potable ont été couverts et la mortalité des enfants et des femmes enceintes a été significativement réduite.

Les performances de la République islamique de Mauritanie réalisées sous la sage direction du Président de la République M. Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya traduisent les importants efforts déployés par notre pays en vue d'élever le niveau de vie de la population, en dépit de la modestie des moyens et de l'ampleur des défis. Comme les problèmes de l'enfance constituent l'une des préoccupations majeures de l'ensemble des États et des peuples, il nous incombe d'oeuvrer au renforcement de la solidarité et de la coopération pour assurer un avenir meilleur aux générations de demain.

Enfin, je voudrais renouveler l'engagement de la République islamique de Mauritanie à oeuvrer à la réalisation des nobles idéaux des Nations Unies pour un monde débarrassé de la maladie, de la famine, de la guerre et du sous-développement, un monde où la santé des enfants, leur développement et l'éclosion de leur génie seront garantis.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Al Hadji Yahya Jammeh, Président de la République de Gambie.

Le Président Jammeh (*parle en anglais*) : Au nom des enfants de Gambie, et en mon nom personnel, je voudrais exprimer notre gratitude au Président de l'Assemblée générale pour la manière compétente dont il a présidé nos débats. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet intitulé « Nous, les enfants », et le féliciter une fois de plus pour sa réélection à sa haute charge.

Il y a 10 ans, les dirigeants du monde se sont réunis ici à New York en un sommet sans précédent en vue d'échanger des idées sur les questions qui affectent le bien-être de nos enfants. Il en est issu une Déclaration mondiale et un Plan d'action dans lequel nous nous sommes engagés à offrir aux enfants du monde un avenir meilleur. Nous sommes convenus d'un programme ambitieux pour les enfants, traitant de questions telles que leur survie, leur santé, leur nutrition, leur éducation et leur protection.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner les progrès faits dans les 10 ans qui ont suivi le Sommet mondial pour les enfants. Depuis le Sommet, le vaste processus mondial de préparatifs, notamment la campagne « Dire oui pour les enfants » a pris de l'ampleur et abouti à cette session extraordinaire. Cette session historique annonce une ère de renouveau pour la défense internationale du bien-être des enfants du monde. Grâce à l'action politique et aux engagements pris au plus haut niveau, le monde a constaté l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'instrument consacré aux droits de l'homme le plus acclamé dans l'histoire contemporaine. Ces efforts n'auraient pas été possibles sans l'assistance et le partenariat du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Je dois donc féliciter l'UNICEF, au travers de sa Directrice exécutive, Mme Carol Bellamy, et de son équipe, pour le rôle qu'ils ont joué dans le processus qui a conduit à cette session extraordinaire. Bien sûr, des remerciements

particuliers doivent aussi être adressés à S. E. l'Ambassadrice Patricia Durrant, qui a accompli un travail admirable en sa qualité de Présidente du Comité préparatoire.

Nous sommes réunis ici pour créer un monde adapté aux enfants. Nos collègues orateurs ont mis l'accent sur la maladie et la pauvreté. Je me demande combien parmi les enfants qui nous regardent ont confiance dans ce que nous disons. Les problèmes des enfants du monde, et les problèmes de l'humanité sont polymorphes.

Les plus grands problèmes des enfants sont en réalité les politiciens et nos politiques : haine, racisme et cupidité. Nous convenons tous que la guerre a tué plus d'enfants qu'aucune épidémie. Elle a causé des souffrances indicibles aux enfants du monde. Je n'ai jamais vu un camp de réfugié mis en place à cause d'une épidémie. Les dirigeants politiques pressentent l'avènement de la politique humanitaire. Nos philosophies politiques, notre cupidité et notre appétit insatiable de dominer les autres ont causé d'indicibles misères à l'humanité. Aujourd'hui, nous sommes inquiets de la montée du racisme dans des parties du monde développé, où le racisme et la haine sont une plate-forme pour ceux qui ambitionnent le pouvoir politique. Si nous aimons les enfants et que nous désirons créer un monde meilleur pour le monde, nous, les dirigeants, devons nous engager ici-même à mettre fin à la guerre, première cause des souffrances des enfants.

Monsieur le Président, je suis, moi aussi, Président, mais je n'envie pas votre position. Les enfants se tournent vers vous avec espoir. L'ONU est le dernier espoir de l'humanité. Mais si les dirigeants du monde peuvent impunément défier les résolutions de l'ONU et causer des souffrances pires à l'humanité, nous ne devons pas nous contenter de dire oui aux enfants. Dire oui aux enfants ne signifie rien tant que nous ne disons pas oui à l'humanité. Nous devons remplacer la haine par l'amour afin de pouvoir créer un monde meilleur pour les enfants.

La cupidité a causé l'exploitation dont la plupart des dirigeants ont parlé : l'exploitation des enfants. Nous avons vu comment l'apparition du VIH/sida en Afrique et ailleurs a créé un nouveau marché permettant aux multinationales de faire des profits.

L'humanité a oublié la valeur la plus importante : faire de ce monde un monde digne de l'humanité. Peu

importeront les résolutions que nous adopterons ici, tant que nous, les dirigeants politiques, nous acharnons à imposer notre volonté sur d'autres parties du monde et continuons à croire que la force militaire est une source de grandeur pour l'humanité.

Quoi que nous déclarions ici, les enfants du monde entier continueront de vivre dans la pauvreté et la misère. Que pouvons-nous dire ici? Il nous faut dire non à la guerre, non au racisme et à la haine, et non à la cupidité. Le cœur des humains est plein non d'amour, mais de cupidité, de matérialisme et d'un désir insatiable de richesse.

Certaines régions du monde sont si riches que les enfants peuvent manger autant de glaces qu'ils veulent, tandis qu'ailleurs, un avion dans le ciel attire l'attention des affamés, de ceux qui espèrent voir – fait rare – un vol humanitaire qui leur larguera des vivres.

Nous, les dirigeants politiques, sommes les pires ennemis des enfants. Si nous aimons les enfants, il nous faut faire une déclaration contre la guerre, la haine, le racisme et la cupidité. Tout cela est une question de politique. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions résoudre le problème de la Palestine et que nous pourrions faire de ce monde un monde meilleur pour l'humanité.

Nous devons mettre fin à la guerre, à l'exploitation et à notre appétit insatiable de richesse. Nous avons vu des gens dépenser 30 millions de dollars rien que pour aller faire du tourisme dans l'espace, alors que des millions d'enfants meurent tous les jours, non pas du sida ou du paludisme, mais de faim. Si nous nous engageons à remplacer dans nos cœurs le matérialisme par l'amour de l'humanité, ce sera la meilleure façon de dire « oui » aux enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Lamine Sidimé, Premier Ministre de la République de Guinée.

M. Sidimé (Guinée) : La délégation guinéenne que j'ai l'honneur de conduire, se félicite de vous voir présider les travaux de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.

C'est l'occasion pour moi de transmettre à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le message de soutien et d'encouragement de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée, pour les efforts

qu'il ne cesse de déployer à la tête de notre organisation en vue de la promotion et de la réalisation de ses nobles idéaux.

Je voudrais exprimer notre satisfaction au Comité préparatoire de la présente session, notamment à sa Présidente, Mme Patricia Durrant, et aux autres membres du Bureau qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer un succès à nos présentes assises.

À Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et à toute son équipe, va notre appréciation pour la manière avec laquelle elles assurent les travaux du Secrétariat.

Ma délégation fait sienne la déclaration faite par Mme Mubarak, Première Dame de l'Égypte, sur le document : « L'Afrique pour les enfants » issu du Forum panafricain sur les enfants tenu au Caire, du 28 au 31 mai 2001. La Déclaration et le Plan d'action de ce forum expriment clairement la position commune africaine et demeurent une contribution substantielle de l'Afrique à la présente session.

Quel avenir devons-nous réserver à nos enfants et quelles responsabilités devons-nous assumer à leur égard? Car les adultes que nous sommes aujourd'hui avons été les enfants d'hier et les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

Soucieux de trouver des réponses adéquates à ces questions, les dirigeants de ce monde se sont réunis ici à New York, en 1990, pour débattre de nos différentes responsabilités envers les enfants, avenir de l'humanité. En effet, l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action pour la survie, la protection et le développement de l'enfant dans les années 90, issu du Sommet mondial pour les enfants, décrit à suffisance nos responsabilités individuelles et collectives.

Au cours de la décennie écoulée, des progrès ont été réalisés dans les domaines relevant du bien-être de l'enfant. Toutefois, les résultats des actions engagées par la communauté internationale restent mitigés. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants » décrit à bien des égards les progrès réalisés, les défis à relever et les engagements futurs de tous les acteurs de la communauté internationale pour la mise en oeuvre effective du Plan d'action du Sommet mondial.

Les enfants et les femmes, particulièrement en Afrique subsaharienne, restent, hélas, vulnérables et

exposés aux effets conjugués de la pauvreté, de la crise économique, de la dette extérieure, des conflits armés, de l'expansion de la violence, de la persistance de la pandémie du VIH/SIDA, etc. Ces facteurs ont une conséquence fâcheuse sur les programmes de développement, notamment ceux en faveur des enfants, ce qui requiert un engagement soutenu de la part de la communauté internationale afin d'envisager des solutions concrètes.

À cet égard, la tenue de la présente session est le témoignage de l'importance renouvelée que la communauté internationale attache aux droits de l'enfant.

Mon pays, la République de Guinée, en application des décisions du Sommet mondial, s'est doté dès 1992 d'un plan national en faveur des enfants. De nombreuses structures publiques et parapubliques ont été mises sur pied. Celles-ci ont contribué de façon significative à la vulgarisation de la Convention relative aux droits de l'enfant, à la revitalisation des programmes de santé et d'éducation, notamment la scolarisation des jeunes filles, et au renforcement de la participation communautaire.

Ces acquis ont été possibles grâce à la volonté politique du Gouvernement guinéen, à l'implication des organisations non gouvernementales, de la société civile et des communautés de base. La contribution des partenaires bilatéraux et multilatéraux a également été significative. Nous leur exprimons notre reconnaissance et les invitons à redoubler d'efforts dans la mise en oeuvre de leurs programmes de développement en faveur des enfants.

Cependant, force est de constater que l'instabilité et l'insécurité dans les pays voisins ont affecté considérablement les actions du Gouvernement en faveur des enfants qui en sont les principales victimes.

Ma délégation est convaincue que tout véritable développement passe par l'investissement dans l'éducation des enfants et le respect de leurs droits fondamentaux. La présente session doit nous permettre d'évaluer l'application des actions convenues au cours des 10 dernières années, d'en tirer les leçons et d'envisager les mesures concrètes à réaliser.

Il s'agit là d'un devoir historique, celui de léguer aux générations futures un monde de justice, de sécurité, de paix et de progrès. Les engagements qui vont être pris, à l'issue de nos présentes assises,

doivent refléter les défis à relever et réitérer la volonté commune de toutes les parties de prendre toutes les dispositions nécessaires pour leur respect.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. l'Honorable Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de la République de Maurice.

Sir Anerood Jugnauth (Maurice) (*parle en anglais*) : Alors même que nous parlons ici, des enfants innocents dans diverses régions du monde, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, sont victimes des horreurs de la guerre, non pas faute de mécanismes de protection des enfants, mais plutôt faute de volonté politique pour traduire en actes les dispositions des conventions internationales et régionales pertinentes de protection des enfants.

Tout en reconnaissant qu'avec l'adoption du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants de 1990, la vie de nos enfants s'est sensiblement améliorée, il est évident qu'il y a encore à faire pour leur assurer un avenir meilleur.

Dans son discours d'hier, le Secrétaire général a énuméré les droits que les enfants ont et qu'ils devraient avoir librement. Nous devons tout faire pour qu'ils en jouissent, notamment lorsqu'ils restent les plus vulnérables victimes de conditions économiques qui se dégradent dans les pays en développement.

Des maladies telles que le VIH/sida désespèrent les jeunes générations, surtout en Afrique subsaharienne. Des actions rapides s'imposent pour inverser cette tendance. Nous connaissons tous les besoins et aspirations légitimes de nos enfants ainsi que les facteurs favorisant leur bonheur dans la vie. Ceux-ci devraient nous guider pour réaliser un monde fait pour eux. Puisse notre réunion d'aujourd'hui être l'occasion de prendre l'engagement solennel de faire du monde un meilleur endroit pour nos enfants. Apprenons par les expériences de chacun, la façon dont nous avons mis en oeuvre les politiques de promotion du bien-être des enfants.

En prévision de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous avons lancé avec succès à Maurice la campagne « Oui aux enfants ». Plusieurs partenaires, des institutions de l'État, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et les parents eux-mêmes ont participé à cette campagne fructueuse. Plus de 230 000

personnes, y compris des enfants et des adolescents – 22 pour cent de la population de Maurice – ont participé au scrutin pour déterminer les priorités pour les enfants de notre pays. Le vote a identifié trois priorités majeures : l'éducation pour tous les enfants, les soins pour tous les enfants et la fin de l'exploitation et des souffrances des enfants.

Partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, Maurice a pris les mesures nécessaires pour intégrer dans sa législation nombre de dispositions figurant dans la Convention et ce, dans l'intérêt de ses enfants. En 1994, nous avons promulgué la loi sur la protection des enfants visant à les protéger contre tous types de sévices et d'exploitation. Maurice a présenté des amendements à plus de 24 textes législatifs pour y inclure des sanctions sévères dans tous les cas d'exploitation et de sévices. Il a ratifié et intégré dans sa législation nationale la Convention sur l'élimination des pires forme de travail des enfants, de l'Organisation internationale du travail.

Mon gouvernement a créé un poste spécial au Ministère des droits de la femme et du bien-être de la famille pour répondre aux exigences spécifiques du développement des enfants. Le droit à l'éducation étant fondamental, nos enfants y ont gratuitement accès à tous les niveaux. En 1995, nous avons rendu l'enseignement primaire obligatoire.

Les services de santé publique sont gratuits et facilement accessibles grâce à un réseau important d'hôpitaux, de dispensaires et d'infrastructures sanitaires communales, qui assurent des soins complets, y compris des services prénatals et de puériculture. À Maurice, il y a des services de vaccination gratuits contre plusieurs maladies infantiles, comme le recommande l'Organisation mondiale de la santé.

En tant que gouvernement responsable, nous avons pris des mesures effectives pour maîtriser les effets secondaires négatifs d'un développement socioéconomique rapide sur les enfants, sans mettre en danger notre stratégie de progrès économique. Pour encourager un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication, nous avons lancé un grand projet de technologies d'information dans les écoles.

Conscients des effets négatifs de la culture de l'Internet pour nos enfants et nos jeunes, nous prenons des mesures audacieuses visant à protéger nos enfants

de certains dangers. La participation d'organisations non gouvernementales est fondamentale pour assurer la mise en oeuvre d'un plan global au profit des enfants. À Maurice, le gouvernement travaille très étroitement avec des organisations populaires ainsi qu'avec des institutions internationales dans ce domaine.

Nos remerciements vont également au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour son appui appréciable aux projets visant à améliorer le bien-être des enfants en général. Depuis 30 ans, l'UNICEF maintient à Maurice une présence active. Son savoir a été vital pour appliquer les programmes de l'État en faveur des enfants. Nous comptons explorer de nouvelles voies de coopération entre cette institution des Nations Unies et Maurice, une fois que nous ne pourrons plus prétendre à une aide directe du fait de notre revenu par habitant.

Dans une déclaration prononcée mardi (S/PRST/2002/12), le Conseil de sécurité s'est dit inquiet des graves effets des conflits armés, à tous égards, sur les enfants. Dans cette déclaration, il a souligné la nécessité de mesures mondiales pour protéger les enfants. Ma délégation se félicite de cette initiative, et nous travaillerons sans relâche au Conseil de sécurité pour assurer son application effective.

Ma délégation attend avec intérêt l'adoption du projet de déclaration. Elle espère que chacun de nous placera les intérêts des enfants au-dessus de toute autre considération et contribuera à l'adoption d'un plan d'action pratique, réaliste et applicable. Qu'il guide nos actions futures afin de promouvoir le bien-être de nos enfants et de protéger leur avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Osmunakun Ibraimov, Vice-Président de la République kirghize.

M. Ibraimov (République kirghize) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation kirghize, je voudrais d'emblée féliciter chaleureusement le Président de l'Assemblée générale en cette session extraordinaire consacrée aux enfants et lui souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement honorable et solennel de sa mission.

Il y a un peu plus de 10 ans se tenait en 1990 le Sommet historique pour les enfants, où les dirigeants du monde s'étaient réunis pour débattre de leurs obligations envers les enfants et des perspectives d'avenir. Beaucoup a changé depuis lors dans le

monde. Cela a vraiment été une décennie mémorable, comme l'a dit le premier Président du Kirghizistan indépendant, Askar Akayev, particulièrement pour les pays nouvellement indépendants de l'espace postsoviétique. Dès que nous sommes devenus Membres à part entière des Nations Unies, nous avons assumé la noble responsabilité d'améliorer la vie des enfants. C'était bien naturel pour des États nouvellement nés comme mon pays, la République kirghize.

Dans mon pays, nous comprenions parfaitement, comme c'est encore le cas, que l'avenir du pays et les bases même de son existence indépendante dépendent de la manière dont nous élevons nos enfants. Je voudrais rappeler les réalisations fondamentales de mon pays lors de la décennie écoulée dans l'accomplissement des tâches esquissées par le Sommet mondial pour les enfants.

Nous avons notamment réduit fortement les taux de mortalité infantile et maternelle. Les niveaux d'immunisation ont atteint 98 %. Nous avons complètement éradiqué la polio et éliminé le tétanos chez les nouveau-nés, et nous avons permis l'accès sans restriction aux cycles primaire et intermédiaire d'éducation. Toutes les femmes enceintes ont maintenant accès sans restriction à des soins prénatals et postnatals de qualité.

En 1994, notre pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, point de départ de l'élaboration de lois visant à protéger les intérêts des enfants. Mon gouvernement honore toutes ses obligations pour rendre compte de notre application de la Convention. En outre, le Kirghizistan a ratifié six traités internationaux fondamentaux sur les droits de l'homme et présenté en temps utiles les rapports nationaux appropriés. Notre pays a préparé un rapport sur son application de la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'il a adressé au Haut Commissariat aux droits de l'homme à Genève. Parallèlement, des procédures nationales sont mises en place pour adhérer aux Protocoles facultatifs se rapportant à la protection des intérêts et des droits des enfants. Ces instruments seront bientôt ratifiés par notre Parlement. En juin 2000, le Gouvernement kirghize a constitué un comité chargé d'élaborer un programme national intitulé « Nouvelle génération ».

Nos efforts ont bénéficié d'un nouvel élan avec le Mouvement mondial pour l'enfance, initiative du

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. La République entière a participé aux manifestations nationales dans le cadre du Mouvement. Le Président Akayev a été le premier à soutenir la campagne « Dites oui pour les enfants » et il a signé le premier bulletin de vote.

L'article 33 de la Convention relative aux droits de l'enfant revêt pour nous une importance particulière parce qu'elle garantit la protection des enfants tant contre l'usage illicite des stupéfiants et des substances psychotropes que contre leur emploi dans la production illicite et au trafic de ces drogues. Dans le cadre de cette campagne, mon pays a signé en 2002 la Charte de la jeunesse pour un XXI^e siècle libéré des drogues. Nous poursuivons et continuons à élaborer diverses mesures de lutte contre ce fléau, car nous pensons que cette campagne devrait être une entreprise de longue haleine.

Lors de nos travaux à la présente session extraordinaire à New York, la capitale du Kirghizistan, Bichkek, accueillera des invités et des participants à une session extraordinaire parallèle consacrée aux enfants et aux jeunes gens de la région d'Asie centrale. Du 7 au 10 mai, les enfants de cinq Républiques de notre région débattront des mêmes problèmes et établiront une coopération en vue de lancer le mouvement des jeunes.

À cet égard, je prends note du rôle immense joué par le principal fonds national pour l'enfance, le Fonds international de charité, et de la participation du Président kirghize au règlement des questions intéressant les enfants. Grâce aux efforts du Fonds, nous bâtissons un centre de redressement pour enfants sur la rive du lac Ysyk-köl et avons créé des villages d'enfants remarquables, dont le premier fonctionne depuis 1999 à Bichkek, avec le soutien financier de SOS Kinderhof international. Nous avons établi et lancé avec succès un centre de protection des enfants, un centre pour les enfants sans abri, un centre d'insertion sociale, et bien d'autres.

Sur le plan législatif, un certain nombre de lois ont été élaborées et adoptées. En 1997, nous avons approuvé une loi sur l'éducation. En 1998, nous avons adopté une loi sur les bases d'une politique nationale de la jeunesse, une loi sur la garde et la tutelle, une loi sur l'invalidité, une loi sur le mentorat et bien d'autres. En 1997 a été élaborée une stratégie nationale de développement humain durable, dans le cadre de

laquelle nous avons mis au point un des programmes nationaux sur la santé publique, l'égalisation des sexes, la politique de la jeunesse, l'éducation, l'emploi et la pauvreté, qui nous tendent à mettre en oeuvre au Kirghizistan les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La présente session extraordinaire consacrée aux enfants est tout à fait opportune et d'une importance stratégique. Elle nous offre l'occasion de consolider nos efforts pour tracer de nouvelles voies menant nos enfants au meilleur avenir possible.

Je note avec satisfaction que la politique de notre gouvernement depuis l'indépendance a été conforme à nos traditions nationales et aux valeurs de notre peuple, et ce dans le cadre du programme mondial. Malgré nos difficultés économiques, nous sommes prêts à assumer nos responsabilités et à prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des enfants et poursuivre la mise en oeuvre de leurs droits. Un partenariat mondial oeuvre vers ces objectifs.

Pour terminer, je tiens à redire la gratitude de la délégation kirghize aux organisateurs de la présente session extraordinaire, dont l'importance pour la mise en oeuvre des droits de l'enfant peut difficilement être surestimée. Sont en jeu la vie et la dignité de ceux qui vivront au XXI^e siècle et qui tiennent entre leurs mains le destin du monde. Au nom de ma délégation, je tiens à assurer l'Assemblée générale que le Gouvernement kirghize poursuivra ses efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action ainsi que les dispositions du document final de la présente session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une allocution de S. E. M. Luis Hierro López, Vice-Président de la République orientale de l'Uruguay.

M. Hierro López (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je dois rendre hommage aux Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour leurs efforts considérables et éclairés de structuration déployés ces dernières années pour améliorer la situation des enfants, établir des objectifs généraux et assurer le suivi des programmes nationaux.

Avec l'adoption en 1991 de la Déclaration et du Plan d'action pour les enfants par les plus hauts représentants de nos gouvernements réunis au Sommet

mondial pour les enfants, la communauté internationale a entrepris un effort collectif qui aura des répercussions profondes sur le destin de l'humanité au long du XXI^e siècle. Des progrès ont été faits dans certains secteurs de la santé et dans la protection de l'enfance et on a encouragé l'élaboration de programmes nationaux pour assurer la réalisation des objectifs du Sommet. Mais surtout, l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant est un jalon historique, car elle leur reconnaît des droits et permet d'aborder les problèmes de l'enfance en se fondant sur le développement d'une culture des droits de l'homme.

D'où l'importance de la session extraordinaire et de son projet de conclusions intitulé « Un monde digne des enfants » qui va certainement relancer la dynamique acquise il y a une décennie grâce à l'instauration d'une série d'objectifs, de stratégies et d'actions fondés sur les évaluations nationales des progrès réalisés depuis le Sommet. L'Uruguay remercie la Présidente du Comité préparatoire, l'Ambassadeur de la Jamaïque Patricia Durrant, car c'est à son intelligence et à son dévouement généreux que nous devons l'aboutissement heureux de cette session extraordinaire de l'Assemblée.

La tenue de cette session et la publication d'informations spécialisées sont des jalons importants qui renforcent une conscience universelle partagée qui nous oriente et oblige nos gouvernements à poursuivre la lutte contre toute forme de discrimination contre les enfants. Notre pays, l'Uruguay, compte parmi ceux qui ont un indice élevé de développement humain. Nous souhaitons donc faire part à l'Assemblée des progrès importants faits depuis 1990, lorsque notre pays a fait siens les engagements du Plan d'action de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant.

L'Uruguay respectant profondément le droit, son objectif principal et permanent est l'exécution et l'application scrupuleuse de la Convention relative aux droits de l'enfant qu'il a ratifiée en 1990 par la loi 16137. Avec les programmes appliqués par différents gouvernements depuis 10 ans, l'Uruguay peut affirmer avoir atteint ses objectifs principaux, comme la couverture sanitaire et alimentaire, la scolarisation, la lutte contre la pauvreté et l'insertion des jeunes dans la vie sociale.

L'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD) place l'Uruguay parmi les pays ayant un fort niveau de développement. La dernière fois que cet indicateur a été enregistré, en 2001, le pays figurait en trente-septième position et en tête des nations d'Amérique latine. Pour sa part, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a constamment attesté que l'Uruguay est la nation d'Amérique latine qui lutte le plus efficacement contre la pauvreté et qui affiche les meilleurs résultats pour répartir la richesse. C'est ainsi que les conditions de vie de nos enfants sont en général liées à la situation favorable de la population adulte. Il convient de signaler que ces réalisations ont été obtenues dans un contexte de récession économique, ce qui met en exergue l'engagement constant et résolu des gouvernements et administrations qui se sont succédés.

Le budget national est à 75 % consacré aux questions sociales telles que l'éducation, la santé, le logement et les prestations provisoires. Les dépenses d'enseignement représentent 15,5 % du budget et les investissements de la santé publique représentent 11 % du budget total. L'Institut national de l'enfant – organisme officiel de formation d'enfants et de jeunes sans famille – a un budget plus important que celui de deux des trois pouvoirs de l'État : législatif et judiciaire. Ces chiffres mettent en évidence une détermination politique d'assurer l'équité mais il faut y ajouter un vaste réseau de programmes et d'institutions officiels et privés qui accomplissent d'importants travaux.

En matière d'enseignement on a universalisé la scolarisation des préscolaires âgés de 4 et 5 ans – initiative inédite sur notre continent. Dans les zones défavorisées, il y a 65 écoles permanentes qui fournissent aux élèves aux familles désunies, une éducation à temps complet, des repas et un appui psychologique. L'Uruguay dispose déjà des fonds nécessaires pour étendre ce service à 300 écoles qui s'occuperont de 50 000 élèves. Nous élaborerons ainsi un programme efficace et intelligent visant à lutter contre la pauvreté et à en finir avec la marginalisation. Les élèves de 4 à 12 ans sont à 99 % pris en charge par le système; nous avons donc un système d'enseignement universel avec un taux de rétention scolaire de 98 % et un très faible taux d'abandon. Nous fournissons tous les manuels à titre gracieux et mettons en place des écoles bilingues; nous tentons par ailleurs d'élargir les cours d'informatique et d'anglais.

À la structure officielle de l'enseignement il faut ajouter des centres d'aide aux enfants et aux familles liées aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux associations de quartiers et associations religieuses qui, avec l'appui de l'État, viennent en aide à 18 000 autres enfants sans foyer. Ainsi nous offrons une couverture vraiment complète des besoins.

Un travail remarquable s'est fait en matière de vaccination contre les principales maladies et on a vu baisser considérablement les chiffres se rapportant au VIH/sida ; ainsi le pays s'acquitte aussi des mandats de l'Assemblée. Tout cela se traduit par une forte baisse de la mortalité infantile qui, de 30 % en 1984, est plus de 14 %. Bien sûr, ce chiffre ne nous satisfait toujours pas et nous renouvelons ici notre engagement de continuer à réduire ces chiffres importants. C'est possible car l'Uruguay a une structure sociale qui donne à 98 % accès à l'eau potable, un taux de pauvreté de 5,6 % qui ne cesse de baisser car il était de 11,8 % en 1990. Nous avons aussi un système de nutrition qui fait que l'Uruguay répond aux conditions établies par les Nations Unies et par l'UNICEF. Pourtant, 3,4 % d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition et 1,22 % souffre de malnutrition grave. Cela nous oblige à poursuivre activement nos efforts.

En raison des chocs externes qu'il a subis, notre pays connaît aujourd'hui une récession économique qui dure depuis quatre ans. Il est donc possible que certains chiffres concernant la pauvreté et la marginalisation aient augmenté ces dernières années mais il est incontestable que, grâce au financement international, nous disposons aujourd'hui de 160 millions de dollars pour des programmes spéciaux de réfection des logements insuffisants et d'aide aux enfants et aux familles. Nous sommes donc en mesure d'affirmer que nous allons venir à bout de nos difficultés actuelles.

Malgré tous ces résultats positifs, certains problèmes demeurent, et l'Uruguay vient s'engager devant l'Assemblée à prendre des mesures pour, à l'avenir : diminuer encore la mortalité infantile, accroître encore la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, lutter contre le phénomène de plus en plus fréquent de la maternité des adolescentes (problème présent dans notre société comme ailleurs), attirer dans le secondaire les jeunes qui arrêtent les études, appliquer un système pénal particulier par l'adoption – déjà partiellement approuvée par le Parlement – d'un Code de l'enfant et de l'adolescent,

pour répondre de façon intelligente et efficace aux problèmes des mineurs délinquants, et intensifier les programmes en vue de neutraliser le problème des enfants des rues.

Grâce aux progrès réalisés par notre pays depuis 10 ans, nous sommes en mesure de nous engager, devant l'Assemblée, à ce que le petit État d'Uruguay soit en mesure de résoudre ces problèmes actuels qui sévissent aussi dans d'autres pays.

Naturellement, tout en félicitant aussi les représentants, les chefs d'État et les organisateurs de cette session extraordinaire, nous voulons vous dire que tout ce que nous pourrions faire pour les enfants ne comptera guère si nous ne réussissons pas à établir la paix, la tolérance et le respect total des droits de l'homme. Nous sommes ici pour établir une politique en faveur des enfants, mais surtout pour leur assurer, au présent et à l'avenir, un monde de paix et de tolérance, et à cet égard l'Uruguay réitère son attachement au droit international, à la démocratie et à la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux orateurs que les déclarations lors du débat sont limitées à cinq minutes.

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ali Mohamed Shein, Vice-Président de la République unie de Tanzanie.

M. Shein (République Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi remercier la Présidente du Comité préparatoire, S. E. Mme Patricia Durrant, ainsi que son Bureau, pour leur dur labeur accompli au cours de la préparation de cette session.

S. E. M. Benjamin William Mkapa, Président de la République unie de Tanzanie, regrette fort de ne pouvoir être présent à cette importante session, en raison des impératifs de sa fonction. Il adresse toutefois ses meilleurs vœux pour que cette session soit couronnée de succès.

Pour donner suite au Sommet mondial pour les enfants, nous avons tenu en 1991 un sommet national où un plan national d'action a été adopté. Nous sommes convenus de réduire de moitié avant l'an 2000

les taux de mortalité infantile et maternelle de 1990, ainsi que le taux de mortalité des moins de 5 ans. Nous nous sommes engagés à augmenter l'alphabétisation et à mettre l'eau potable et l'hygiène à la portée de tous. Sans conteste, les cinq premières années ont rencontré des progrès satisfaisants. Toutefois, ce succès a été compromis par le fléau du VIH/sida.

En Tanzanie, la population est composée à plus de 54 % d'enfants. Fort de ce fait, mon gouvernement a élaboré des politiques et des stratégies visant à trouver une solution aux problèmes grandissants du développement des enfants. La stratégie « Vision 2025 » pour la Tanzanie, les stratégies de réduction de la pauvreté et de survie de l'enfant, le programme de protection et de développement ont été mis en place. De plus, nous avons voté une législation visant à protéger les enfants de l'exploitation et à sauvegarder leurs droits naturels. Parallèlement, mon gouvernement est en train de ratifier la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans mon pays, plus de 50 % des ménages ne peuvent suffire à leurs besoins élémentaires. Cela étant, la pauvreté influence tous les aspects du développement d'un enfant. Un enfant né dans la pauvreté, finira, selon toute probabilité, dans la pauvreté. Donc, pour réaliser un monde digne des enfants, nous devons rompre ce cycle de la pauvreté. Notre travail à cet égard est limité par la prévalence du VIH/sida, qui s'est révélé être une des menaces les plus graves au respect des droits de l'enfant. Dans mon pays, la transmission de la mère à l'enfant touche environ 80 000 nouveau-nés. Notre problème à présent est de mobiliser les ressources et partenariats nécessaires, essentiels pour lutter contre la pandémie. Mon gouvernement, avec l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires pour le développement, a lancé la création de cinq sites sur un programme relatif à la transmission de la mère à l'enfant. Ils ont pour tâche de fournir des conseils, des tests et de traiter les mères enceintes atteintes du VIH/sida.

Pour comble de malheur, la prédominance de conflits dans de nombreux pays n'a pas épargné les enfants. Dans certains cas, les enfants ont été enrôlés comme enfants soldats, tandis que d'autres, transportés de force dans des pays inconnus, ont vu leur enfance interrompue et leurs droits fondamentaux violés. Pour

ces enfants, un monde digne d'eux n'est encore qu'un espoir. Dans la mesure où la paix est synonyme de développement, qui permet à l'enfant de se développer, nous avons la responsabilité de protéger nos enfants des horreurs des conflits armés.

Dans maints pays en développement, le fardeau de la dette éclipse la fourniture de services sociaux de base. Sans aucun doute, dans les pays pauvres, les enfants en souffrent le plus. Mon gouvernement a toujours été en faveur d'un financement allégé de la dette, moyen important de mobiliser des ressources. Nous apprécions fort les efforts de la communauté internationale visant à régler le problème du fardeau insoutenable de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La Tanzanie, ayant atteint le stade où elle le peut, dirige à présent les ressources qui auraient été affectées au service de la dette vers des secteurs prioritaires, tels que l'éducation, la santé, l'eau et les routes vicinales.

Pour terminer, les besoins primordiaux de l'enfant africain sont la paix, l'éducation, la bonne santé et l'amour. Sans conteste, tous les enfants - comme ceux du forum l'ont réaffirmé - veulent se voir offrir une chance de vivre leur vie d'enfant. Leurs années formatives, une fois gâchées, ne peuvent être retrouvées. Il est paradoxal que, à une époque où le monde a accumulé des ressources gigantesques, les enfants d'aujourd'hui en soient à réclamer des services de base. Nous devons à nos enfants de réunir la volonté politique nécessaire pour les leur fournir. Nous ne devons pas les décevoir. La situation est urgente.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Alejandro Toledo Manrique, Président de la République du Pérou.

Le Président Toledo Manrique (*parle en espagnol*) : Je suis venu à cette session extraordinaire de l'Assemblée pour réaffirmer l'adhésion du Pérou à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ainsi que l'engagement spécifique issu de la Conférence ibéro-américaine de Panama de l'an 2000, et du Sommet de Lima en 2001. Je suis venu réaffirmer l'engagement de mon pays envers les enfants.

Dans les pays en développement comme le Pérou, la pauvreté a un visage de femme et un visage d'enfant. Il est temps que le monde, fort d'une vision d'avenir, relève les défis d'un monde interdépendant et concurrentiel. Nous ne devons pas nous laisser corseter par les nouvelles technologies. Nous ne pouvons pas

vivre que de la culture « CNN ». Nous ne pouvons pas vivre que des médias et d'Internet. Le défi mondial actuel exige que le monde des affaires, l'État et la société civile forment une alliance stratégique pour retoucher le visage de la pauvreté des enfants.

Mon gouvernement et moi-même avons pris un engagement envers les enfants du Pérou, l'Amérique latine métisse et le monde en développement. Cet engagement n'est pas la volonté politique d'un seul dirigeant, ni le résultat de l'analyse d'un professeur d'université. C'est l'engagement d'une personne - moi-même - qui depuis qu'elle a ouvert les yeux pour la première fois il y a 56 ans, a découvert, avec des yeux d'enfant, le visage de l'extrême pauvreté, et y a été confrontée. Ce visage, je ne peux l'oublier. C'est pourquoi en ma qualité de chef d'État, je réaffirme devant cette Assemblée, mon attachement à lutter avec force contre la pauvreté, en particulier celle des enfants. Je suis déterminé, une fois de plus, à faire des dépenses sociales une priorité suprême en allouant des fonds pour la nutrition, la santé et l'éducation.

Je suis absolument convaincu qu'une famille ou une société ne peut faire de meilleur investissement qu'en misant sur l'esprit de ses citoyens, en particulier celui des enfants. Les preuves empiriques de par le monde sont accablantes. La capacité intellectuelle des êtres humains se forme au cours des cinq premières années de la vie, et même pendant la gestation. C'est pourquoi si nous voulons nous attaquer à la question du développement mondial en regardant vers l'avenir, il nous faut investir plus dans nos enfants. Je sais qu'une telle proposition semblera vide si nous ne cherchons pas aussi des méthodes créatives de financement de ces nouveaux investissements sociaux. J'annonce donc que mon gouvernement a décidé de réduire considérablement les dépenses militaires et de réaffecter ces ressources aux investissements sociaux, en particulier pour les enfants.

Je voudrais, pour terminer, appeler l'attention des pays développés et des dirigeants mondiaux des milieux d'affaires : ne nous faites pas de cadeaux; laissez-nous construire notre propre avenir. Ne nous donnez pas d'aliments pour nous aider dans notre misère; ouvrez-nous vos marchés comme vous nous demandez de le faire, car avec des débouchés, nous pourrions produire, créer des emplois et des revenus et investir davantage dans la nutrition, la santé et l'éducation.

Enfin, utilisons la technologie et les compétences gestionnaires du secteur privé pour mieux gérer les projets sociaux, particulièrement ceux qui visent les enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Murli Manohar Joshi, Ministre du développement des ressources humaines de l'Inde.

M. Joshi (Inde) (*parle en hindi; texte anglais fourni par la délégation*) : Les enfants sont le fondement essentiel de la société en ce qu'ils représentent l'avenir. Il n'est donc que normal que les nations du monde se retrouvent à cette session extraordinaire pour réaffirmer leur commun engagement en faveur des enfants et pour s'engager à prendre, au cours de la prochaine décennie, des mesures concrètes qui accorderaient la priorité aux enfants sans en oublier aucun.

Les enfants du monde ne peuvent vraiment s'épanouir et vivre en sécurité que dans un monde de paix, sans violence ni exploitation. Permettez-moi de citer le mahatma Gandhi qui a dit il y a plusieurs décennies : « Si nous voulons instaurer une véritable paix en ce monde et si nous voulons vraiment faire la guerre à la guerre, c'est par les enfants que nous devons commencer. »

Nous nous félicitons de l'accent placé sur le renforcement de la famille, principale unité de base pour l'éducation et la protection des enfants. Dans l'Inde tant traditionnelle que contemporaine, nous avons toujours cru que le droit à la famille était le droit le plus fondamental et le plus primordial de tous les enfants et que la famille était l'unité la plus vitale et la plus à même de donner à un enfant l'amour, la sécurité affective et la protection nécessaires.

L'enfance est considérée comme un continuum comprenant différentes phases que l'on doit aborder de diverses manières. Dans notre tradition, les enfants doivent recevoir l'amour sans limite de leur famille au cours des cinq premières années de leur vie. Après cela, jusqu'à l'âge de 16 ans, il faut leur inculquer le concept du bien et du mal et le sens des valeurs et des devoirs. Après l'âge de 16 ans, un enfant et ses parents devraient avoir une relation d'amitié. Les valeurs et le sens du devoir inculqués au cours de l'enfance deviennent ses plus grands atouts à l'âge adulte, tout en renforçant la société.

Décidons de renforcer la famille, moyen le plus naturel d'assurer la protection, le bien-être et le développement des enfants, et de sauvegarder le droit de l'enfant d'être un enfant. Et pour les malheureux enfants privés de famille, d'amour et de soins, remédions à leurs besoins avec empathie et compassion et créons un monde où tous les enfants auront un foyer, une alimentation suffisante, une éducation et la possibilité de développer pleinement leur potentiel.

La pauvreté est vraiment le plus grand ennemi des enfants, et la lutte contre elle doit commencer par eux. Le développement maximal des ressources humaines est le facteur le plus critique et le plus durable qui permettra d'éliminer la pauvreté car la croissance économique est accélérée par l'investissement dans la santé, la nutrition et l'éducation des enfants. La réduction de la pauvreté est l'objectif de tous les programmes du Gouvernement indien centrés sur les enfants. Nos acquis vis-à-vis de tous les indicateurs concernant les enfants depuis 10 ans ont été positifs mais incomplets et, tout en sachant qu'il nous reste beaucoup à faire, nous ne sommes pas découragés par ce défi. En novembre 2001, nous avons lancé le Sarva Shiksha Abhiyaan, programme national qui vise à universaliser l'enseignement élémentaire, d'ici à 2010, en mettant l'accent sur l'éducation des filles.

On progresse sur un amendement constitutionnel visant à faire de l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 14 ans un droit fondamental. Notre Commission nationale pour les enfants sera un organe statutaire chargé de protéger et de surveiller les droits des enfants, et d'examiner l'application des lois et programmes destinés aux enfants.

Nous lançons également une mission en vue de combattre la malnutrition dans des délais précis et en particulier pour briser le cercle entre générations qui l'a perpétuée jusqu'ici. Des systèmes ont également été mis en place pour assurer des secours et une rééducation, et réduire les traumatismes des enfants dans les zones sinistrées par la nature ou par l'homme.

Nous nous sommes, lors de nos délibérations, engagés à réaliser une série bien définie d'objectifs pour les enfants. Même si nous n'avons pas quantifié la part respective des ressources qui doivent être mobilisées de sources nationales et internationales, notre décision d'adopter ces objectifs prouve en soi

notre acceptation du principe du partage des responsabilités.

L'Inde a 380 millions d'enfants et plus qu'aucun pays du monde – et mon gouvernement réitère son engagement pour assurer les droits, la protection et le développement complet de tous les enfants de notre pays. En renouvelant notre engagement aujourd'hui, transformons notre consensus en action, surmontons tous les défis restants et donnons une forme concrète au partenariat que nous acceptons en cette session extraordinaire, pour que chaque enfant puisse en bénéficier. Partageons la grâce de la sloka finale du Rig Veda :

« Que soient communs notre intention, nos coeurs, nos pensées afin que l'unité parfaite règne entre nous. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Peter Magvasi, Ministre slovaque du travail, des affaires sociales et de la famille.

M. Magvasi (Slovaquie) (*parle en russe*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants.

La Slovaquie s'associe à la déclaration du représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Toutefois, c'est un honneur et un plaisir de faire une déclaration au nom de la République slovaque et d'informer l'Assemblée sur les efforts de mon pays dans un domaine prioritaire : la protection des enfants.

Je voudrais exprimer ma gratitude et ma profonde appréciation de l'excellent travail fait par le Comité préparatoire sur le document de clôture, « Un monde digne des enfants ». Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que la Slovaquie continuera d'apporter son appui à cette importante session extraordinaire et à sa réussite.

La Slovaquie attache une grande importance à la protection et à la promotion de droits des enfants et aux accords conclus dans ce domaine. Nous accordons une attention continue aux droits de l'enfant et prenons les mesures nécessaires, notamment dans les domaines social, économique et éducatif, ainsi que des mesures pour assurer un logement et des services médicaux.

En dépit des progrès faits par nous et par d'autres pays, la communauté internationale a encore fort à faire pour assurer le bien-être des enfants.

Selon la Constitution slovaque, le mariage, la paternité, la maternité et la famille sont protégées par la loi. Une protection particulière est garantie aux enfants et aux mineurs. Ils ont des droits égaux, qu'ils soient nés dans le mariage ou non. Les parents sont responsables des soins, du développement et de l'éducation des enfants, et ces derniers ont droit aux soins des parents. Les droits des parents peuvent être limités et des enfants peuvent être séparés de leurs parents, par décision du juge et conformément à la loi. En outre, les parents qui élèvent leurs enfants ont droit à l'aide de l'État.

En 1998, nous avons promulgué une loi d'assistance sociale qui prévoit le droit à des conditions de vie élémentaires et aux soins préventifs et autres. Elle assure la satisfaction des besoins matériels et sociaux, des conseils sociaux, une protection sociale et juridique, des services sociaux, des prestations sociales, une compensation financière et des allocations de puériculture.

En 2000, la Slovaquie a mis en place un comité sur les droits de l'enfant qui comprend les représentants des organes centraux de l'administration d'État, des organisations gouvernementales et non gouvernementales locales et qui recommande des mesures pour régler les problèmes éventuels.

Un programme préventif traitant du statut des enfants dans la société a été lancé. Il accorde une attention particulière à la protection des enfants contre les sévices physiques et psychologiques, la drogue et d'autres phénomènes sociaux pathologiques. Il s'intéresse aussi aux enfants vivant dans des centres de soins institutionnels ou en extrême danger.

L'an dernier, la Slovaquie a adhéré à la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale; à la Convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; et à la Convention européenne de 1980 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants.

Un travail considérable est réalisé pour changer les normes juridiques du droit civil, familial, pénal et

de sécurité sociale. Il existe encore un grand défi à relever : élaborer un plan national d'action sur les droits de l'enfant, plan que nous devons parachever d'ici à juin.

Des organisations non gouvernementales s'activent pour protéger et aider les enfants. Leurs efforts visent à assurer une assistance financière pour compléter celle de l'État. L'État accorde également un appui financier aux projets spéciaux entrepris par des ONG et qui visent à aider non seulement les enfants mais même les familles en difficulté. Ils aident aussi les enfants atteints de troubles physiques et mentaux, les enfants à besoins particuliers et les enfants en centres de soins.

Pour terminer, je voudrais assurer à l'Assemblée que mon pays continuera de travailler sans relâche pour appliquer les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Andreas Moushouttas, Ministre du travail et de l'assurance sociale de Chypre.

M. Moushouttas (Chypre) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour Chypre, mon pays, et pour moi-même, de participer à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je tiens à transmettre à l'Assemblée les salutations cordiales du Président de la République chypriote, M. Glafcos Clerides, et exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour l'organisation excellente de la présente session extraordinaire.

Le Sommet mondial de 1990 pour les enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant, entrée en vigueur la même année, ont été des jalons décisifs dans l'histoire des questions intéressant les enfants. Pour la toute première fois, un consensus politique s'est dégagé autour des enfants, les plaçant fermement à l'ordre du jour international. Le Sommet a entériné les principes consacrés dans la Convention et a été en fait le premier mouvement mondial aspirant à traduire ces principes dans les faits.

Nous reconnaissons que de nombreux progrès ont été faits dans les années qui ont suivi le Sommet, en particulier dans les domaines de la survie et de la santé. Nous convenons néanmoins, comme l'estime le Secrétaire général, que beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs du Sommet. Je suis persuadé que la présente session extraordinaire osera adopter des

stratégies qui non seulement achèveront le programme incomplet du Sommet mondial, encourageront encore la promotion des droits des enfants mais en faciliteront l'exercice, en mettant un accent particulier sur la participation active des enfants à la société.

À cette fin, je suis d'avis que la session extraordinaire devrait insister sur l'importance d'investir dans les enfants et de cultiver une nouvelle vision des enfants – une vision qui ne les tient pas que pour des objets de protection, bénéficiaires passifs de services, mais aussi pour des sujets de droit ayant leurs propres droits et la capacité de participer à la prise de décisions sur les questions qui les concernent.

Chypre est une petite île du sud-est de la Méditerranée, peuplée d'environ 700 000 habitants. Traditionnellement, c'est une société centrée sur les enfants et fermement axée sur la famille, comme le mesurent les valeurs de la société. Dès les premières étapes de l'établissement de la République en 1960, nous avons aspiré à améliorer la situation des enfants et ratifié tous les grands instruments internationaux pertinents des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail et du Conseil de l'Europe. De ce fait, nous avons élaboré un cadre législatif global ainsi que des politiques et structures sociales pour répondre aux besoins des enfants et pour aider les familles à élever leurs enfants.

Notre désir de créer un monde meilleur pour tous les groupes vulnérables de la société, dont les enfants, se reflète dans les dépenses que l'État consacre à la mise en oeuvre du programme social, soit 37 % des dépenses publiques totales. Reconnaisant l'importance d'une action commune pour la promotion du développement social, le Gouvernement, en partenariat avec les organisations non gouvernementales et les conseils de communautés locales, fournit une assistance technique et des subventions annuelles pour l'exécution des programmes et services sociaux. L'an dernier, 50 % des subventions de l'État étaient destinées aux programmes d'enfants gérés par le secteur bénévole.

Nous ne prétendons pas que la situation des enfants à Chypre ne laisse en rien à désirer. Se basant sur notre expérience du suivi de la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et conformément aux tendances internationales positives en faveur des enfants, nous mettons l'accent sur l'amélioration de la coordination des politiques et des

programmes pour les enfants aux niveaux tant gouvernemental, non gouvernemental que privé; sur l'actualisation des lois et des procédures administratives pour assurer la participation des enfants aux décisions qui les concernent; sur la collecte systématique des données sur les enfants; et sur la sensibilisation accrue du public aux droits de participation des enfants.

Ces objectifs ont été incorporés dans un Plan national d'action en faveur des enfants qui couvre la période 2000-2004 et a été élaboré en collaboration étroite avec toutes les parties concernées des secteurs tant gouvernemental que non gouvernemental par les questions intéressant les enfants. Ce qui est regrettable, toutefois, c'est que le Gouvernement n'ait pas été en mesure de mettre en oeuvre ce plan national d'action au profit de tous les enfants chypriotes. En raison de la poursuite de l'occupation par un pays voisin de près de 37 % de notre territoire, les enfants et les familles qui vivent dans les zones occupées sont hors de portée. Dans le cas de Chypre, créer un monde digne des enfants exige un règlement politique qui permettra à tous les enfants chypriotes, indépendamment de leur origine, d'avoir un accès égal aux services afin de pouvoir vivre en paix et jouir de leurs droits humains fondamentaux, y compris leur droit de s'associer librement les uns avec les autres et de s'initier aux cultures des uns et des autres.

Un monde digne des enfants présuppose la paix universelle. Si nous voulons créer un avenir pacifique et sûr pour nos enfants – un avenir qui leur permettrait de réaliser leurs droits humains et libertés fondamentales, nous devons relier nos travaux aux programmes de consolidation de la paix. Il nous faut la volonté politique d'investir dans nos enfants et faciliter leur participation active à la société non seulement pour leur salut mais aussi pour le bien de la société tout entière, car les enfants qui bénéficient des conditions propices à leur survie, leur protection et leur développement et de la possibilité de participer aux décisions les concernant s'épanouiront pleinement et deviendront des membres actifs et consciencieux des sociétés démocratiques futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Paula Bloomfield, Ministre de l'éducation de Tonga.

M. Bloomfield (Tonga) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de m'adresser à

l'Assemblée au nom du Gouvernement, du peuple et des enfants du Royaume de Tonga à l'occasion de cette grande session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que Mme Annan, pour avoir invité S. A. R. le Prince 'Ulukalala Lavaka Ata, Premier Ministre de Tonga, et son épouse, la Princesse Nanasipau'u à assister à cette réunion capitale. Toutefois, en raison d'engagements antérieurs, leurs Altesses ne peuvent être des nôtres cette semaine, mais elles le sont en pensée et leurs vœux accompagnent nos débats sur les questions cruciales qui concernent les enfants du monde entier.

Dès 1927, les Tonga ont officiellement reconnu les droits et le bien-être de l'enfant, avec la première loi qui a institué l'enseignement obligatoire. Aujourd'hui, l'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 14 ans, sauf si l'enfant a déjà achevé six ans d'enseignement primaire. Ces cinq dernières années, les sommes allouées par le Gouvernement à l'éducation n'ont jamais été de moins de 11 % du budget total et elles ont toujours constitué la plus grande part des dépenses du Gouvernement, sauf lorsque celles de santé les ont dépassées. Vu la détermination du Gouvernement de développer l'enseignement, l'accès universel à l'éducation a été réalisé depuis longtemps pour l'enseignement primaire et garanti, pour la première fois, pour l'enseignement secondaire en l'an 2001.

Si je suis ici aujourd'hui ce n'est toutefois pas pour me vanter des réalisations des Tonga pour la santé et l'éducation. C'est plutôt que nous voulons nous joindre à chaque pays et à chaque organisation représentés ici pour manifester pleinement le soutien et l'attachement des Tonga au bien-être des enfants du monde. Je me félicite de ce que les Nations Unies aient pris l'initiative encourageante de réunir des chefs d'État et/ou leurs représentants afin de débattre de questions importantes relatives aux enfants, ainsi que de rendre hommage à la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde.

Naguère, en raison de leurs valeurs culturelles et de leurs tabous moraux, les Tonga avaient bien du retard dans l'examen des questions relatives aux sévices et à la violence à l'égard des enfants, mais, avec l'accélération des changements politiques, économiques et culturels, nous avons vu qu'il fallait absolument rompre le silence. Pour un grand nombre

d'entre nous, l'ONU symbolise notre espoir de paix et la vision qu'elle encourage deviendra celle que nous encourageons et que nous essayons d'inculquer à nos enfants.

La population des Tonga étant jeune, elles ont tout lieu d'accorder une priorité absolue à leurs jeunes et de faire d'eux des membres à part entière de la société, des partenaires essentiels de développement et des dirigeants futurs de la nation. Vu la vulnérabilité des petits États insulaires et des enfants face aux dangers que présentent certaines formes de mondialisation, nos enfants resteront menacés et leur bien-être restera en péril si nous ne trouvons pas les moyens de les protéger.

M. Kumalo (Afrique du Sud), Vice-Président, assume la présidence.

Mon expérience de père et de Ministre de l'éducation ainsi que de Ministre responsable de la jeunesse, des sports et de la culture me permet de dire combien il est triste et alarmant de voir dans mon pays des enfants toxicomanes errer et se battre dans les rues. Je m'interroge constamment pour savoir quelle erreur j'ai commise et ce que je devrais faire, mais je devrais demander : « Partagez-vous mon inquiétude? ».

Il ne fait pas de doute que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant aura une place de premier plan dans les débats d'orientation de cette semaine. Le Gouvernement du Royaume des Tonga a ratifié la Convention en 1995. Manifestant sa volonté politique d'améliorer le bien-être des enfants dans le royaume, il a établi en 1997 un Comité national de coordination pour les enfants, qui se compose d'organisations gouvernementales et non gouvernementales ayant pour mandat global de fournir des conseils stratégiques au Gouvernement. Les Tonga estiment que cette symbiose entre femmes, gouvernement et organisations non gouvernementales est capitale si l'on veut atteindre les objectifs du Mouvement mondial pour les enfants et en particulier de la campagne « Dire oui pour les enfants ».

Si je parle des femmes, c'est parce qu'elles jouent un rôle extrêmement important dans la mesure où elles conçoivent les enfants et en sont le premier éducateur pendant leurs années de formation fondamentale. Le droit de chaque enfant d'avoir une mère affectueuse et attentionnée est suprême car, sans sollicitude, que vaudra son avenir si les racines de

l'amour et de la paix n'ont pas été profondément implantées en lui?

J'ai aussi mentionné les organisations non gouvernementales car elles s'imposent de plus en plus en partenaires essentiels de développement. Dans le cas des Tonga, elles ont continué de relier la mère, premier éducateur, et l'école primaire, grâce à des installations de soins aux jeunes enfants, et de relier de même l'enseignement secondaire et le lieu de travail par un enseignement technique et professionnel et des possibilités de formation. Cela étant, l'objectif du Gouvernement est maintenant d'inclure les enfants de trois à quatre ans dans son programme d'enseignement de base. Les Tonga prévoient aussi d'inaugurer en juillet de cette année un Institut d'enseignement supérieur, y compris à distance par des technologies d'information et de communication, grâce auxquelles les possibilités d'éducation postsecondaire et non traditionnelle seront renforcées.

Il paraîtrait que la prostitution des enfants a surgi dans notre pays. C'est un indice du fait que nous sommes de plus en plus exposés à l'émigration et aux cultures occidentales. Des statistiques sommaires montrent que les dépenses des ménages tongans dépassent de loin leurs revenus. Le problème accru du chômage fait que beaucoup sont vulnérables et frustrés faute de débouchés. L'industrie du sexe attire donc des jeunes filles car elle rapporte. Afin de lutter contre ces activités, S. M. la Reine des Tonga a établi un centre d'accueil et de protection pour ces jeunes filles. De même, le Centre pour les femmes et les enfants a également secouru les anciennes employées de la seule maison close des Tonga en leur offrant une aide d'urgence sous forme d'abri, d'aliments et de vêtements.

Ayant évoqué brièvement la situation des enfants aux Tonga, je crois fermement que les résultats de la présente session extraordinaire feront progresser considérablement la contribution des enfants au développement national. J'espère sincèrement que le Forum des enfants et le Forum sur le leadership des femmes pour les enfants, convoqués cette semaine en tant qu'éléments indispensables de la session extraordinaire consacrée aux enfants, ont permis aux participants de forger des liens d'amitié, de coopération et d'entente qui leur permettront de faire du monde un lieu meilleur, plus sûr et plus pacifique.

En outre, je voudrais signaler que les Tonga accordent une grande importance aux réunions plénières et aux tables rondes de la session. Elles fourniront sans doute aux Tonga une quantité d'informations et de possibilités ainsi que, et c'est aussi important, l'élan nécessaire pour affiner son Plan national d'action pour les enfants.

Je voudrais donner personnellement à l'Assemblée l'assurance que les Tonga sont prêtes à assumer tout leur rôle dans la lutte internationale pour améliorer la condition de l'enfant, et punir les odieuses violations des droits les plus élémentaires de l'enfant.

Afin de respecter les délais et pour rester bref, je n'ai lu que des extraits de ma déclaration complète, dont les copies ont été distribuées.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Rashid Abdullah Al-Noaimi, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

M. Al-Noaimi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes unis, j'ai l'honneur de présenter à M. Han Seung-soo nos félicitations pour son accession à la présidence de cette importante session extraordinaire et pour lui souhaiter tout le succès possible. Nous voudrions aussi exprimer notre gratitude au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour son activité, ainsi qu'aux autres organisations internationales et régionales concernées.

Malgré toutes les réalisations positives accomplies aux niveaux régional et international pour faire progresser la condition des enfants, conformément à la Déclaration et au Plan d'application du Sommet mondial pour les enfants, des millions d'enfants, dans les pays en développement, en particulier les moins développés, vivent encore dans la détresse sociale et économique. Ils souffrent de la pauvreté, de la malnutrition, d'épidémies, de l'analphabétisme, du chômage et de la détérioration de leur environnement. Ces conditions sont aggravées par la crise de la dette, et par la réduction de l'assistance gouvernementale et non gouvernementale au développement fournie par les pays donateurs et par les organisations de financement du développement régionales et internationales. Ces souffrances sont encore aggravées en raison des conflits régionaux, de l'occupation et des violations des droits de l'homme. À cet égard, les statistiques internationales récentes

indiquent que la mortalité infantile a dépassé les 10 millions et que le nombre d'enfants privés d'éducation est proche de 100 millions, dont 60 % de filles. Les statistiques indiquent également que des millions d'enfants n'ont pas d'abri, et n'ont d'accès ni à la nourriture, ni à l'eau potable, ni à des soins de santé appropriés.

Nous reconnaissons que la coopération régionale et internationale est essentielle pour lutter contre ces problèmes, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, et des obligations découlant de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. De plus, pour relever les immenses défis qui entravent la fourniture des éléments les plus fondamentaux nécessaires au développement de millions d'enfants défavorisés de par le monde, il est très important que tous les pays assument leurs responsabilités nationales, pour lutter contre cette situation et son impact négatif sur la stabilité et la sécurité nationales et régionales. Nous invitons également les pays développés et les organismes internationaux de financement et de développement à tenir leurs engagements et leurs promesses, et à fournir une assistance polyvalente aux pays en développement, surtout aux plus nécessiteux d'entre eux, afin de les aider à reconstruire leurs infrastructures de développement, surtout pour les questions qui touchent à l'enfant et à la famille, aux locaux scolaires, aux soins de santé et à la nutrition. Dans le même esprit, nous exigeons que les enfants ne soient pas exploités dans le cadre d'un service militaire et des conflits armés, du trafic de drogues, de la vente d'organes, de conditions de travail pénibles, ou de toute autre pratique qui viole les valeurs de l'humanité et les règles humanitaires, les croyances religieuses ou le patrimoine culturel des peuples.

Au moment où nous sommes réunis en Assemblée générale pour examiner la mise en oeuvre de la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, nous devons souligner que des enfants palestiniens comme Mohammed Al-Durra et Iman Habbour sont chaque jour tués ou mutilés, physiquement ou affectivement, par les forces militaires israéliennes. Nous nous demandons pourquoi la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, restent sourds aux appels à protéger le peuple palestinien, et les enfants palestiniens en particulier, de ces violations criminelles. Nous soulignons donc, depuis cette tribune, l'urgence qu'il y

a à fournir une protection internationale immédiate aux enfants palestiniens, afin qu'ils puissent jouir de la sécurité et du bien-être, comme les autres enfants du monde, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, aux principes du droit international et à la quatrième Convention de Genève. De même, nous demandons que soient allégées les souffrances imposées aux enfants irakiens, qui vivent une tragédie quotidienne en raison des sanctions imposées à leur pays.

Guidés par les nobles directives de S. A. Sheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, le souverain des Émirats arabes unis, qui considère que la protection de l'individu passe par les soins et l'attention aux jeunes – noyau de la famille, de la société et de l'État dans son ensemble – l'État des Émirats arabes unis a fourni, au niveau national et international, les ressources matérielles et morales nécessaires à la promotion de la condition de l'enfant, et au développement de ses aptitudes personnelles.

Au niveau national, l'État a mis en vigueur des lois pour améliorer la condition des enfants et des mères. Par exemple, l'article 16 de notre Constitution prévoit la gratuité des soins aux mères et aux enfants, et aux personnes trop handicapées pour subvenir à leurs besoins. Ces lois prévoient aussi l'éducation élémentaire obligatoire, et la gratuité de l'éducation à tous les autres niveaux.

L'État des Émirats arabes unis s'est appliqué à mieux prendre conscience de la nécessité de promouvoir la santé et le bien-être de l'enfant. Il fournit des soins de santé aux enfants, aux mères et aux familles afin que les enfants puissent un jour contribuer au processus continu de développement durable du pays. L'on ne saurait surestimer le rôle actif et constructif joué par l'épouse du souverain de notre État, S. A. Sheikha Fatima bint Mubarak, pour les questions relatives aux enfants et aux femmes, aux niveaux national, régional et international. Le Haut Conseil de l'enfance et de la maternité a été créé aux Émirats arabes unis pour atteindre des objectifs conformes aux convictions de son Altesse à cet égard.

Reconnaissant l'importance de la coopération internationale dans ce domaine, les Émirats arabes unis ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1996, conformément à leur patrimoine culturel et à leurs croyances religieuses et en tenant compte des changements considérables survenus dans les relations

internationales en ce qui concerne les enfants. Soulignant la nécessité de soulager les souffrances dans les pays en développement, collaborant avec des pays amis et mettant en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, les Émirats arabes unis ont pris l'initiative de fournir des secours humanitaires et une aide au développement à de nombreuses organisations internationales dans les pays en développement, pour atténuer les souffrances des populations et en particulier des enfants.

En terminant, nous espérons que cette session prendra des décisions positives visant à assurer une vie meilleure et de plus grandes possibilités aux enfants du monde moderne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. A. Shaikha Sabika Bint Ebrahim Al-Khalifa, Présidente du Conseil suprême pour les femmes du Royaume du Bahreïn.

Shaikha Sabika Bint Ebrahim Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : D'entrée de jeu, c'est un grand plaisir pour moi de transmettre au Président les salutations du Roi du Bahreïn, S. M. Shaikh Hamad Bin Isa Al-Khalifa, ainsi que ses vœux pour que cette session extraordinaire soit couronnée de succès.

L'importance que le Royaume du Bahreïn accorde à l'enfance se manifeste dans sa Constitution et dans les nombreuses lois qui régissent tous les aspects de la protection des enfants, des soins à leur fournir et de leur bien-être. Ce choix s'est traduit par des mesures concrètes d'ordre social, économique, culturel, sanitaire et éducatif, et par d'autres mesures visant à atteindre les objectifs fixés. La création de la Commission nationale de l'enfance, en 1999, a été une mesure des plus efficaces à cet égard.

Le système juridique du Royaume du Bahreïn, pour ce qui est des droits des enfants, se fonde en partie sur les dispositions du droit islamique et est conforme à celles de la Convention relative aux droits de l'enfant, dans le contexte d'une démarche globale concernant les droits de l'enfant dans divers domaines, en vue d'assurer la sécurité physique et morale, la protection juridique et le bien-être social des enfants. En outre, les lois sur les enfants sont en cours de révision afin de créer les conditions qui contribueront à progresser davantage dans le domaine de la protection des enfants et des soins à leur donner.

Ces mesures sont prises dans le cadre d'un plan global de réforme que le Royaume met en oeuvre, sous la direction de Sa Majesté le Roi, dans différents domaines constitutionnels, législatifs, économiques et sociaux, énoncés dans la Charte d'action nationale et conformément à un plébiscite auquel ont participé les femmes du Bahreïn. Aujourd'hui même, des élections municipales ont lieu dans le Royaume du Bahreïn, et les femmes, qui ont obtenu leurs droits politiques, y participent en électorales comme en candidates. Le plan global de réforme aura incontestablement des effets positifs sur les questions relatives aux enfants et sur la situation des enfants dans le Royaume.

Les deux dernières décennies ont été marquées par des changements considérables dans le domaine des lois portant sur les droits de l'enfant dans le monde entier. Nous espérons que le respect de ces lois caractérisera la prochaine décennie où – nous l'espérons – nos enfants auront un avenir heureux et prospère et où les États élimineront la disparité entre les lois et leur application, disparité qui explique les tragiques conditions de vie de nombreux enfants.

Nous avons bien examiné le rapport complet du Secrétaire général sur les enfants (A/S-27/3). À cet égard, nous souhaiterions faire les observations suivantes. Premièrement, en ce qui concerne la protection des enfants dans les conflits armés, nous soulignons qu'il importe de prendre des mesures concrètes contre ceux qui violent leurs droits dans de tels conflits. Pour cela, il faut promulguer, en coordination avec les organes judiciaires internationaux, des lois pour protéger les enfants.

Deuxièmement, même si le rapport n'abordait pas la situation des enfants vivant sous occupation étrangère, il nous incombe à tous de rappeler les souffrances des jeunes Palestiniens, soumis aux pires conditions sous l'occupation israélienne. En condamnant tous les délits perpétrés par les forces d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, qui ont causé la mort de centaines d'enfants palestiniens, le Royaume du Bahreïn demande à la communauté internationale de prendre une position morale et humanitaire afin de mettre fin à ces agressions contre le peuple palestinien. Ce qui se passe en Palestine occupée est non seulement une violation du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève, mais aussi une atteinte à toutes les valeurs et normes humaines, doublée d'une menace pour la paix et la sécurité.

Sa Majesté le Roi du Bahreïn l'a souligné lorsqu'il a dit que :

« La sécurité doit profiter à tous ou à personne. Tel est le cas en vertu du principe de l'uniformité de l'interaction et de l'influence mutuelle entre toutes les régions du monde, où la discrimination, l'iniquité ou la monopolisation de la prospérité, de la liberté et de la justice par une partie au détriment d'autres est inacceptable ».

Troisièmement, il y a eu des divergences marquées dans les points de vue exprimés aux réunions préparatoires de cette session. Certains ont tenté de les décrire comme des divergences culturelles, mais nous considérons qu'il s'agit plutôt de divergences conceptuelles qui devraient être résolues en respectant le particularisme et les points de vue propres à chaque culture, sans préjudice et conformément aux buts et principes de l'ONU.

Quatrièmement, en traitant du phénomène croissant dans de nombreuses régions du monde, de l'emploi d'enfants comme soldats dans des conflits armés, il est impératif de tenir compte des divers facteurs locaux et internationaux dont il émane, et de trouver des solutions objectives et humaines.

Nous avons hâte de vivre dans un monde de compassion, d'amour et de coopération – un monde où les enfants pourront vivre dans l'honneur et la dignité, et où tous les droits que Dieu tout-puissant leur a accordés seront respectés. C'est l'objectif que nous, au Royaume du Bahreïn – Roi et peuple, hommes et femmes – nous sommes engagés à atteindre, si Dieu le veut.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Valentyna Dovzhenko, Ministre des affaires de la famille et de la jeunesse de l'Ukraine.

Mme Dovzhenko (Ukraine) (*parle en russe*) : La tenue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, suite logique du Sommet mondial pour les enfants de 1990, est considérée en Ukraine comme un événement d'une importance historique. En atteste l'augmentation extraordinaire de l'attention que le public porte à la question de l'amélioration de la condition des enfants, qui a atteint son sommet pendant le processus préparatoire.

Plus d'un million de citoyens ukrainiens, adultes et enfants, se sont associés à la campagne mondiale

« Dire oui pour les enfants ». S'y intéressant personnellement, le Président ukrainien, Leonid D. Kuchma, a proposé de réduire les dépenses mondiales d'armements de 10 % et d'acheminer les fonds ainsi libérés vers l'éducation, la santé, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. L'application d'une telle proposition, qui est en accord avec le rapport du Secrétaire général (A/S-27/3), serait une manifestation concrète de ce que l'avenir des enfants nous préoccupe.

La prise en charge de la jeune génération intéresse particulièrement l'État ukrainien. Un mois seulement après la proclamation de l'indépendance, en septembre 1991, l'Ukraine a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, un de ses premiers actes législatifs. Aujourd'hui, un processus préparatoire interne est en cours pour la ratification des deux protocoles facultatifs de la Convention qui ont été signés par le Président ukrainien pendant le Sommet du Millénaire.

La loi ukrainienne sur la protection de l'enfance, adoptée l'an dernier, a fait de cette question une priorité stratégique nationale. Des programmes nationaux d'ensemble visant à assurer la protection juridique et sociale de l'enfant et à créer les conditions de son plein épanouissement sont actuellement mis en oeuvre en Ukraine.

En dépit des progrès considérables dans la mise en oeuvre de ces programmes, l'Ukraine se heurte encore aux difficultés liées, d'abord, au processus long et ardu de la transformation sociale.

Nous sommes particulièrement inquiets des conséquences sur la santé des enfants des retombées du drame de Tchernobyl : 1,2 million d'enfants, soit un sur 10, ont été touchés par cet accident. Aujourd'hui, 16 ans après la catastrophe, nous continuons d'en ressentir les conséquences. Soixante pour cent des cas de cancer de la thyroïde qui affectent les enfants ont été recensés dans les zones contaminées. Le taux de morbidité général parmi les enfants a triplé.

L'Ukraine, où les horreurs d'une catastrophe technologique sans précédent devaient se dérouler sous les yeux du monde, ne peut pas résoudre seule tous les problèmes ainsi causés. La communauté internationale doit unir ses efforts pour surmonter les conséquences à long terme de l'accident de Tchernobyl et pour assurer la survie et le développement de nouvelles générations. L'Ukraine, quant à elle, s'est montrée résolue à

empêcher que de telles tragédies se reproduisent à l'avenir en renonçant volontairement à son arsenal nucléaire militaire – le troisième au monde – et en désaffectant totalement la centrale nucléaire de Tchernobyl. C'est pourquoi la disposition du projet de document final, qui souligne la nécessité de protéger les enfants des catastrophes provoquées par l'homme, est très importante pour mon pays.

Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale de l'aide qu'elle nous fournit aujourd'hui. Je voudrais citer en particulier la coopération fructueuse des organisations gouvernementales et non gouvernementales ukrainiennes avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) qui a appuyé toute une série de programmes spéciaux. Nous apprécions également l'assistance du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Organisation mondiale de la santé, des gouvernements des pays donateurs et des organismes caritatifs internationaux.

Mais, l'Ukraine a encore besoin de l'aide de la communauté mondiale pour mettre en oeuvre son programme spécial de réhabilitation médicale et sociale des enfants souffrant des conséquences du désastre de Tchernobyl.

Les questions des enfants qui souffrent des conséquences de catastrophes naturelles et provoquées par l'homme font l'objet d'un projet de document final, « Un monde digne des enfants », comme les problèmes de la violence, de l'exploitation, de la discrimination et des conflits armés. Depuis le Sommet mondial, la question de la protection des enfants dans les conflits armés a pris une signification particulière et est devenue un point permanent de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. L'Ukraine préconise activement la nécessité d'accorder la priorité à la protection des enfants dans les initiatives de maintien de la paix menées par la communauté mondiale. Nous partageons pleinement les vues exprimées à la séance du Conseil de sécurité du 7 mai 2002, à savoir qu'il faut inclure, dans les mandats des opérations de maintien de la paix, des dispositions pour la protection des enfants, en s'attachant aux besoins particuliers des filles.

Il est tout aussi alarmant de voir des enfants souffrir à cause des dures sanctions économiques adoptées par l'ONU. À cet égard, l'Ukraine, comme d'autres États, demande que soient mises en place toutes les conditions propres à fournir une assistance

humanitaire immédiate aux populations civiles, et surtout aux enfants.

En conclusion, je voudrais dire que je suis convaincue que la consolidation des efforts de la communauté mondiale en vue d'assurer des conditions favorables au développement des enfants partout dans le monde serait la meilleure façon de garantir que notre objectif sera atteint.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement le Secrétaire général Kofi Annan, la Directrice générale de l'UNICEF Carol Bellamy, et tous ceux qui ont contribué à l'organisation et à la tenue de cet important forum.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée entendra une déclaration de S. E. Mme Christine Bergmann, Ministre de la famille, du troisième âge, des femmes et de la jeunesse d'Allemagne.

Mme Bergmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée exprimer mon appui à la déclaration faite par la présidence espagnole au nom de l'Union européenne.

Les événements du 11 septembre nous rappellent que nous devons chercher des voies pacifiques et politiques pour parvenir à l'entente entre les peuples afin d'enlever aux auteurs d'actes d'agression et de violence toute raison d'agir.

Dans le même esprit, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est la suite d'un processus important qui a commencé avec le Sommet mondial pour les enfants en 1990. Nos efforts devraient commencer par la simple phrase : les droits des enfants sont des droits fondamentaux. C'est ce que déclare sans ambiguïté la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Depuis 1990, nous avons fait des progrès dans de nombreux domaines. Néanmoins, aujourd'hui comme par le passé, les droits fondamentaux des enfants continuent d'être violés partout dans le monde. Nous devons trouver des moyens d'assurer que la survie, la protection et l'épanouissement des enfants soient mieux garantis et appuyés que jusqu'à présent. Chaque jour, 18 000 enfants de moins de 5 ans meurent de faim. Compte tenu de ce fait alarmant, il apparaît clairement qu'il faut mettre en place de vastes mesures pour lutter contre le fléau de la pauvreté des enfants. Le Gouvernement fédéral allemand appuie cette

stratégie par son Programme d'action 2015 dont l'objectif est de réduire l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale et dans lequel figure également une initiative d'allègement de la dette.

Chaque année, 10 millions d'enfants meurent de causes évitables. Le VIH et le sida menacent des générations entières d'enfants et de jeunes. En Allemagne, nous avons commencé très tôt à lancer des campagnes intensives de sensibilisation et de prévention contre le VIH/sida, et cela s'est avéré une stratégie fructueuse.

Il est impératif que nous intégrions nos mesures contre le VIH/sida dans une stratégie globale de lutte contre la pauvreté. C'est pour cette raison que la lutte mondiale contre le VIH/sida constitue déjà un domaine vital dans la coopération de l'Allemagne au développement.

En plus de ces efforts, le Gouvernement allemand contribuera 150 millions d'euros à un fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, qui a été créé par les chefs d'État au Sommet du G-8 à Gênes.

Pour combattre efficacement la pauvreté, il faut assurer aux enfants un large accès à l'enseignement fondamental. Nous ne pouvons simplement accepter le fait que 100 millions d'enfants du monde n'ont pas la possibilité d'aller à l'école. Nous ne pouvons méconnaître le fait que 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans sont forcés de travailler et parfois soumis à une exploitation impitoyable, voire asservis.

C'est pour cela que l'Allemagne appuie l'application des Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail, que nous avons ratifiées, et fournit un appui financier considérable au Programme international pour l'élimination du travail des enfants.

De nombreux enfants du monde sont affectés par une violence impitoyable. Il nous incombe de les protéger contre toute forme de violence. Si on est exposé aux violences en bas âge, on en souffre toute sa vie. On est privé de son potentiel de développement, et, très souvent, un cercle vicieux de violence s'installe.

L'Allemagne a donc promulgué une loi sur le droit des enfants à un enseignement sans violence. Nous encourageons des modèles de développement des enfants sans violence par une campagne intitulée « Mieux respecter les enfants ».

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une forme singulièrement abominable de violence. Près de 2 millions d'enfants dans le monde sont actuellement touchés par elle. Le deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, tenu en décembre 2001 à Yokohama, a bien indiqué qu'en dépit d'une sensibilisation accrue aux problèmes de l'exploitation sexuelle des enfants ces dernières années, qui a conduit à de nombreuses mesures à tous les niveaux, le nombre d'enfants exploités sexuellement, notamment dans le cadre du trafic et de la prostitution des enfants, s'accroît dans le monde.

C'est pourquoi il faut que persistent les efforts internationaux pour combattre efficacement l'exploitation sexuelle des enfants.

Les filles sont particulièrement affectées par tous les facteurs dont j'ai parlés. Leurs conditions de vie sont pires que celles des garçons et elles restent privées de leurs droits fondamentaux. Nous avons le devoir d'éliminer ces graves injustices et d'assurer aux filles des chances égales de développement. Cela créera des chances égales et libérera un potentiel énorme de développement social.

Prendre les enfants et les jeunes au sérieux signifie également qu'ils ont leur mot à dire dans les décisions qui les affectent. Il s'agit donc d'un geste plus que symbolique que des enfants, non seulement ont joué – pour la première fois – un rôle actif dans la préparation de cette session extraordinaire, mais qu'ils ont aussi participé activement à la session même, ici à New York.

Ce n'est qu'en coopérant que nous pourrons améliorer les perspectives d'avenir des enfants et faire respecter leurs droits dans le monde entier. Ils sont entre nos mains et ont besoin de notre aide. Continuons de travailler pour l'avènement d'un monde où le développement des enfants mobilisera notre attention et nos efforts. C'est notre tâche la plus importante.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Aurelio Varela, Ministre de l'action sociale du Paraguay.

M. Varela (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La délégation du Paraguay, que j'ai l'honneur de diriger à cette session extraordinaire, voudrait réaffirmer son attachement aux droits des enfants et des adolescents qu'illustrent nos progrès considérables de la décennie

écoulée. Mais même si nous avons fait des progrès dans de nouveaux domaines, je dois dire que, pour les objectifs du Sommet de 1990, des insuffisances persistent dans la santé et l'éducation.

Le Paraguay voudrait exprimer sa pleine gratitude à l'Ambassadrice Patricia Durrant, Présidente du Comité préparatoire, pour son dévouement à l'action du Comité et à la réussite de cette session.

Les ressources disponibles ont beau avoir bien augmenté et les programmes sociaux ont beau s'être renforcés, cela ne suffit pas face aux besoins les plus urgents des garçons, des filles et des adolescents, surtout vulnérables ou pauvres. C'est pourquoi nous estimons que notre stratégie nationale de réduction de la pauvreté sera un instrument essentiel pour la population considérée dans la stratégie comme l'un des groupes les plus vulnérables et exigeant une attention toute particulière.

Hélas, la pauvreté mondiale s'aggrave pour englober de plus en plus d'enfants et d'adolescents. Le Paraguay a une population très jeune dont 41 % ont moins de 15 ans et 32 % sont pauvres. Mais 42 % des moins de 15 ans le sont – 10 % de plus que la moyenne –, et cela illustre bien le phénomène de la paupérisation des enfants.

Notre pays a connu, depuis 10 ans, des changements majeurs, mais même si la longue période d'autoritarisme a pris fin en 1989, nous sommes encore en phase d'apprentissage. En cette même période, nous avons connu de graves difficultés économiques.

En matière d'intégration régionale, le Paraguay est un État membre fondateur du Marché commun austral, avec l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay ainsi que les pays associés, Chili et Bolivie. Cela a permis de renforcer les échanges, mais a créé également des problèmes d'adaptation entre les différentes économies qui constituent le groupe. Notre pays, nation moins avancée, est particulièrement vulnérable.

Malgré ces contraintes, nous voudrions insister sur notre politique globale de promotion du statut des enfants, à commencer par l'exemple du fort accroissement des dépenses sociales.

En 1990, elles avaient représenté 3 % du produit intérieur brut, alors qu'en 1998, elles ont atteint 8,2 %, surtout dans le secteur de l'éducation. Exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), le financement par l'administration centrale de

l'éducation primaire et secondaire, de la santé de la mère, de l'enfant et des jeunes de moins de 19 ans est passé de 2,5 % en 1991 à 4,3 % en 1998 – soit une augmentation de 72 % en neuf ans. L'éducation a été l'un des secteurs les plus favorisés par l'augmentation des dépenses sociales, absorbant 1,4 % du PIB en 1991 et 3,2 % en 1998. Au cours de la même période, les dépenses de santé, y compris celle de la mère et de l'enfant, sont restées stables à 1,1 % du PIB.

L'éducation est en plein remaniement grâce à la réforme qui, commencée en 1994, a entraîné des changements importants au niveau préscolaire. Pour les deux premières années du primaire, le taux net d'inscription a atteint 90 %.

D'autres grands progrès ont eu lieu dans les domaines juridique et institutionnel. En 1990, la Convention relative aux droits de l'enfant a été promulguée en loi nationale. De même, en 2001, le Code des enfants et des adolescents est entré en vigueur et le Secrétariat de l'enfance et de l'adolescence a été créé. L'ancien Code du mineur de 1981 étant resté partiellement en vigueur dans l'application quotidienne de la loi, le nouveau code a consolidé la substitution à la doctrine de la « situation irrégulière » à celle de la « protection intégrale ». Il prévoit un cadre national pour les jeunes et les adolescents et institue le Secrétariat national de l'enfance et de l'adolescence, organe exécutif du Gouvernement afin de mettre en place et d'exécuter des politiques nationales en ce sens. Cela entraînera des changements dans la participation des garçons, des filles et des adolescents et des transformations dans le système pénal concernant les adolescents, dans le rôle des institutions communautaires et dans les réglementations sur le travail des adolescents. Tout cela constitue un éventail de défis qui nécessitent des mesures immédiates.

Le Code prévoit également de nouvelles approches en faveur des enfants élaborées tant par les institutions étatiques, notamment au moyen de la coopération internationale, que par la société civile. Y figurent notamment les interventions contre l'exploitation sexuelle ou le travail, dans les lieux publics, des garçons, des fillettes et des adolescents et la lutte contre la maltraitance des enfants. Le Secrétariat de l'action sociale, avec la coopération internationale de la Banque interaméricaine de développement, de l'Union européenne et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a mené à bien les

interventions axées sur ces domaines. Pour le Secrétariat de l'action sociale, l'une des grandes priorités est la formulation d'une politique sociale différenciée applicable aux situations de vulnérabilité sociale où se trouvent garçons, fillettes et adolescents en grand danger, de sorte qu'ils jouissent des bénéfices de l'État et de la société civile suivant les situations particulières et les besoins de soins, de protection et de développement.

Au cours de la décennie écoulée, des efforts nombreux et fructueux se sont unis malgré les problèmes de coordination entre institutions et les difficultés de parvenir à des orientations stratégiques communes. Notre plus grand succès a été le travail commun du secteur public et de la société civile dans la promotion et la défense des droits des enfants. La visibilité et l'importance croissantes des enfants, les changements politiques démocratiques, la collaboration urgente et nécessaire entre le gouvernement et la société civile ainsi que le rôle du secteur privé ont contribué à cette fin. Il reste encore un long chemin à parcourir mais nous avons franchi un pas décisif en nous efforçant de travailler avec ensemble.

Les défis sont nombreux. Pour reprendre les idées de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, le point de départ est inévitablement d'inscrire à l'ordre du jour l'importante question de l'enfance et de l'adolescence, tâche qui, jusqu'ici, n'a pas été une orientation majeure et à laquelle aucune ressource appropriée, en termes quantitatif ou de durée, n'a été affectée.

Le premier défi est la lutte contre la pauvreté. Face à la nécessité de remédier aux carences sociales et de respecter les engagements pris au Sommet social de Copenhague de 1995, le Paraguay a adopté des premières mesures pour consolider l'autorité sociale, ce qui s'est traduit par la création du Secrétariat d'action sociale qui a deux axes principaux de gestion. Le premier consiste à formuler des politiques sociales et le second à réduire la pauvreté et à s'occuper des groupes vulnérables par des investissements sociaux. Actuellement, le Congrès est saisi de projets de loi sur la réorganisation de l'administration centrale d'État et la création du Ministère du développement social, qui permettra de consolider les institutions du domaine social et d'assurer une meilleure efficacité aux investissements sociaux.

Le deuxième défi est de parvenir à un consensus entre les politiques nationales de l'enfance et de l'adolescence et d'affirmer qu'elles ont la qualité de sujets de développement, avec droit de participer. À cet égard, les progrès faits ont été fragmentaires sans vision globale du problème et du développement. Il faut aujourd'hui mettre en place des accords à moyen et long termes, durables même en climat politique instable. L'expérience du Plan national d'action pour l'enfance peut servir de référence.

De même, la participation, selon le niveau de maturité, des garçons, des fillettes et des adolescents est un nouveau thème qui devrait rallier un plus large consensus. Nous devons également établir des normes de défense des droits et des garanties. Avec la réforme en cours de l'éducation et la loi sur les adoptions, qui respectivement touchent des aspects généraux et particuliers, on a progressé dans ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire et à apprendre.

Le renforcement des institutions et la mise en place des politiques nationales dans le secteur social constituent le troisième défi. Le renforcement des institutions du secteur social paraît prometteur sur la proposition de réforme de l'État présentée au Parlement par le pouvoir exécutif, prévoyant la création du Ministère du développement social. Le processus de réforme élève le statut institutionnel du domaine social au niveau plus élevé de politique d'État, le plaçant ainsi à un rang visible et prioritaire des politiques publiques. La proposition de créer le Ministère du développement social indique que le bien-être et la protection sociale doivent être au cœur de la politique économique de l'État et que les bénéfices d'une croissance économique inclusive ne sont possibles qu'au moyen de politiques sociales soucieuses des groupes les plus vulnérables de la société.

La poursuite de la coopération tant internationale qu'entre le secteur public, la société civile et le secteur privé constitue un quatrième aspect à développer. Les politiques mondiales et nationales en faveur de l'enfance et de l'adolescence sont impératives. D'un côté, il faut assimiler les riches expériences internationales et les transformer en ligne d'action nationale efficace, ce que nous attendons de la présente session extraordinaire. De l'autre, il faut intensifier la coopération technique et financière aux niveaux national et local entre les institutions d'État et la société civile. Notre expérience avec les conseillères en

droit des enfants montre que cette coopération est possible et fructueuse.

Enfin, je voudrais souligner que les principes et les objectifs de la présente session extraordinaire ne doivent pas nous faire oublier les objectifs de base dictés par la réalité des pays les moins avancés, point de départ de tâches plus ambitieuses, complexes et nécessaires. Le droit à la survie, à la croissance et au développement subsiste dans des pays comme le Paraguay.

Enfin notre pays réaffirme son engagement pour l'enfance et l'adolescence, héritage et investissement les meilleurs pour l'avenir de nos nations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais demander aux représentants d'avoir l'amabilité de se déplacer en silence dans les allées quand ils sortent et entrent dans la salle de l'Assemblée générale afin de ne pas déranger l'orateur. Je compte sur ceux qui sont présents pour faire moins de bruit afin que les orateurs puissent au moins lire leurs déclarations sans interruption.

Je donne la parole à S. E. M. Karel Březina, Ministre du Gouvernement, chef du Bureau du Gouvernement de la République tchèque.

M. Březina (République tchèque) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation tchèque, je voudrais adresser mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la session. Nous sommes convaincus que notre engagement personnel à tous pour la cause des enfants fera le succès de cette session extraordinaire. Nos efforts pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants en seront renforcés et nous pourrions axer notre action sur les nouveaux objectifs proposés pour refléter la nature changeante des défis lancés aux enfants du monde au début du XXI^e siècle. La République tchèque considère ces objectifs comme une contribution essentielle à notre progrès vers l'application intégrale de la Déclaration du Millénaire.

De même, la République tchèque s'associe pleinement à la déclaration prononcée hier par la présidence espagnole de l'Union européenne.

J'ai l'honneur de vous transmettre un message personnel du Président Václav Havel qui s'adresse aux participants de cette session extraordinaire. Des exemplaires sont à leur disposition.

Le Sommet mondial pour les enfants de 1990 et la Convention relative aux droits de l'enfant ont représenté de grands tournants en vue d'un engagement commun pour la planification et l'action à l'appui des enfants du monde entier. La Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et son Plan d'action ont également joué un rôle crucial pour la promotion des enfants et la protection de leurs droits car c'est là le moyen essentiel d'assurer leur bien-être.

Les préparatifs de cette session extraordinaire, y compris l'achèvement par la République tchèque de son rapport national d'examen en fin de décennie, ont offert à notre gouvernement une excellente occasion de faire le point de la situation et des perspectives. L'expérience et les observations des citoyens et des organisations non gouvernementales quant au projet de rapport national ont été utiles et ont prouvé l'importance et la nécessité du respect mutuel et de la coopération entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé sur les questions complexes de développement social durable.

Les effets des conclusions du Sommet mondial pour les enfants ont été mis en évidence dans de nombreux aspects de nos mesures concernant les enfants. La République tchèque se félicite en particulier de l'entrée en vigueur des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'un concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et l'autre concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que la République tchèque a ratifié le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés en 2001, en tant que quatorzième État partie. Le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants est maintenant en voie d'être ratifié.

Notre gouvernement salue en la Convention No 82 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants une mesure extrêmement importante de la communauté internationale pour protéger les droits de tous les enfants et les soustraire au travail totalement. La République tchèque a donc ratifié cette Convention en 2001 et nous espérons qu'avant la fin de 2002, nous pourrions également parachever la ratification de la

Convention No 138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Depuis le Sommet mondial, on a adopté des lois, décrets et arrêtés touchant les enfants et les familles. En 1998, le Gouvernement de la République tchèque a mis en place son Conseil des droits de l'homme qui est devenu un organe consultatif et coordonnateur pour les questions liées à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales du ressort de la République tchèque. L'une des huit divisions de ce Conseil traite des questions liées aux droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. En 1999, le Gouvernement a approuvé les directives de la politique d'État envers la jeune génération jusqu'à l'an 2002. Il a ainsi accepté la responsabilité de l'avancement de la jeune génération et de la mise en place des conditions pour sa participation générale à la vie sociale, politique et économique de notre pays.

Dans ce contexte, le gouvernement a également créé un organe temporaire – le Comité national de la famille, des enfants et des jeunes dirigé par un ministre et qui fait intervenir les représentants d'institutions gouvernementales et non gouvernementales. Son objectif était d'aider le Gouvernement à fixer sa politique familiale et à créer un système de mesures d'aide aux enfants et aux familles en difficulté.

Mon gouvernement se félicite de l'attention que le rapport du Secrétaire général et le projet de document final de la session extraordinaire accordent aux graves défis tels que l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits armés, la protection contre la violence et la discrimination et la lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement de la République tchèque met un accent particulier sur le droit des enfants d'être protégés contre la maltraitance et les violences et à recevoir un enseignement de qualité. Nous sommes convaincus que la Convention relative aux droits de l'enfant et les Protocoles facultatifs devraient constituer le cadre sous-jacent de nos actes futurs dans ce sens.

Il faudrait évaluer périodiquement la réalisation de nos objectifs à tous les niveaux en se fondant sur des indicateurs comparables et transparents convenus au plan international pour permettre aux gouvernements, aux régions et aux sociétés d'échanger de bons exemples, de partager leur expérience et de prévoir une coopération mutuelle.

Je voudrais, pour terminer, exprimer toute notre reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et aux autres organisations qui ont beaucoup fait pour promouvoir les droits et le bien-être des enfants. Nous remercions surtout l'UNICEF pour son travail préparatoire à cette session extraordinaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va entendre une allocution de S. E. Mme Eveline Herfkens, Ministre néerlandaise de la coopération pour le développement.

Mme Herfkens (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En tant que Ministre du développement, j'ai toujours dit que les donateurs devraient cesser de morigéner les pays bénéficiaires et se mettre à les écouter. En tant qu'adulte, je pense que nous devrions cesser de morigéner les jeunes et nous mettre à les écouter. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais donc céder la place à Willemijn Aerdts, notre représentante des jeunes.

Mlle Aerdts (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le fait que je suis ici indique que la participation des jeunes est prise au sérieux, mais le fait que je suis l'une des rares représentantes de jeunes ici indique qu'on ne la prend pas assez au sérieux. Nous sommes des experts dans notre propre domaine. Nous devons non seulement être consultés mais aussi participer à tout le processus de décision.

Lorsque nous considérons l'état actuel du document final, nous, les jeunes, sommes très préoccupés par la question de la santé génésique et sexuelle. Chaque année, le nombre des malades du VIH augmente de 10 %. Cela veut dire qu'il y a cinq infectés par seconde, dont la moitié sont des enfants. Dix pour cent environ de toutes les naissances dans le monde sont le fait d'adolescentes. Chaque année, 14 millions d'adolescentes deviennent mères, 130 millions de femmes sont excisées, et tous les ans 2 millions de filles et de femmes subissent aussi cette procédure.

Les jeunes eux-mêmes reconnaissent déjà ces problèmes et veulent y mettre fin. Il est temps maintenant que les gouvernements ouvrent les yeux. Les gouvernements ne peuvent nier que les jeunes ont des rapports sexuels. Au Caire, les gouvernements se sont engagés à rendre les services de santé génésique et sexuelle accessibles à tous, enfants et jeunes, sans aucune distinction. Ils doivent fournir une information sincère, des services de santé et des contraceptifs. La sexualité doit être discutée ouvertement, sans préjugés.

Les services et l'information sont un droit, pas une faveur. Les jeunes eux-mêmes doivent être impliqués dans ce processus, dès leur plus jeune âge. Je l'ai dit, nous sommes des experts dans notre propre domaine; les adultes doivent utiliser notre savoir. Un bon moyen de diffuser l'information sur les services génésiques et de santé est d'avoir recours aux jeunes eux-mêmes, par l'information entre condisciples.

Pour terminer, notre participation ici n'en est qu'au début. Les jeunes sont des partenaires égaux et avec les adultes, les parents, les organisations non gouvernementales, les autorités locales et les gouvernements, ils doivent agir et « dire oui pour les enfants ».

Mme Herfkens (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je dis « oui pour les enfants ». La protection, mais aussi la responsabilisation des enfants et des adolescents requiert notre attention et notre engagement de tous les instants. Cette session extraordinaire montre la responsabilité particulière que ressent la communauté internationale à l'égard d'une tranche d'âge sur qui pèsent souvent le plus fort les souffrances humaines de nos jours, mais qui porte aussi l'espoir pour l'avenir.

Depuis notre Sommet de 1990, de grands progrès ont été faits. Nous avons formulé des engagements cruciaux, au Caire, à Beijing et dans le cadre de l'Organisation internationale du Travail. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant s'est avérée le traité consacré aux droits de l'homme le plus fructueux au cours de l'histoire. Les partenaires du développement, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population, ont aidé à réduire de moitié le nombre de décès d'enfants du fait de la diarrhée. Un nombre d'enfant plus grand que jamais est allaité. Le sel iodé a permis de prévenir des déficiences mentales chez près de 90 millions de nouveau-nés. La vie de millions d'enfants a été sauvée grâce à une immunisation faite à temps, et un nombre plus grand que jamais d'enfants vont à l'école. À la récente réunion du Comité du développement de la Banque mondiale, une forte impulsion a été donnée à l'initiative éducation pour tous à la suite de la Conférence sur l'éducation pour tous que j'ai eu le privilège d'accueillir à Amsterdam.

De plus, nous avons pris un engagement solennel envers les objectifs de développement au Sommet du Millénaire, dont les réalisations principales auraient un

impact capital sur la vie des enfants. Il y a une chose que nous enseignons aux enfants : chose promise, chose due. Mais nous devons tenir les engagements pris. Comme le sait tout éducateur, ce qui compte n'est pas ce qu'on dit mais bien ce qu'on fait. Pour ce qui est de la tenue des engagements, j'estime gênante cette session pour nous les adultes. Pourquoi avons-nous renégozié les engagements de ces dernières années? L'ONU n'est-elle pas l'endroit où construire un consensus international, plutôt qu'un château de cartes qui est appelé à s'effondrer dès que s'évanouiront les faisceaux de l'attention internationale? Pourquoi les choses promises ne sont-elles pas dues? Nous risquons de perdre du temps et des ressources; mais, franchement, nous risquons aussi de perdre la confiance, ressource vitale, et rare.

Un coup d'oeil aux derniers chiffres sur l'application des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire montre que nous sommes mal partis pour les atteindre. Nous n'avons pas de temps à perdre, ni de ressources à gâcher. Nous devons réitérer nos engagements envers les accords conclus, notamment au Caire, à Beijing et à Monterrey. Nous devrions nous remettre au travail, et simplement les appliquer.

La Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement a créé un partenariat, un progrès après des décennies de dialogue Nord-Sud : un partenariat en vue de réaliser concrètement les objectifs de développement. Cela pourra aider à faire du cycle de Doha le véritable cycle du développement que nous attendons. Cela pourra aider à faire un succès du Sommet mondial pour le développement durable. C'est par des entreprises réciproques que nous devons obliger les pays donateurs à respecter la norme, fixée il y a longtemps, de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, dans le respect des délais convenus à Monterrey. Nous admettons qu'aucun pays à faible revenu ayant une stratégie sérieuse pour réduire la pauvreté ne devrait échouer, simplement faute de ressources extérieures. Les pays en développement, de leur côté, mettent de plus en plus souvent d'ordre chez eux, et se montrent responsables de la qualité de leurs politiques, de leur gouvernance et du fonctionnement de leurs institutions.

Les engagements que nous avons pris ont un impact énorme sur la vie des enfants. Nous ne devons oublier ni ces engagements ni les objectifs de développement du Sommet du Millénaire que nous

réaffirmons ici, avant d'aller à Johannesburg. Et nous ne devons pas oublier Monterrey. Cela m'est apparu très clairement et m'a véritablement frappé, lorsque j'ai organisé une réunion avec des enfants des Pays-Bas, où je leur ai exposé les objectifs de développement du Sommet du Millénaire, et que je leur ai expliqué que le plus important d'entre eux était de réduire de moitié d'ici à l'an 2015 le nombre de pauvres qui vivent de moins d'un dollar par jour. Une petite fille s'est alors levée et m'a demandé « Pourquoi attendez-vous 2015? ». J'ai eu beaucoup de mal à l'expliquer. La seule chose à laquelle je tiens à ce que nous nous engagions, en plus de ce que nous sommes déjà engagés à faire, c'est justement que cette petite fille découvre en 2015 que nous avons bien respecté les engagements pris, et que nous avons fait une réalité des objectifs de développement du Millénaire.

Pour y arriver, nous n'avons plus besoin de sommets, de paroles, ni d'engagements écrits ou oraux. Il nous faut agir et donner suite. Cela implique un dur labeur, et beaucoup d'argent. L'Assemblée peut être sûre qu'elle pourra compter sur nous, les Pays-Bas.

Le Président par intérim (parle en anglais) : La parole est à S. E. M. Steve Maharey, Ministre des services sociaux et de l'emploi de Nouvelle-Zélande.

M. Maharey (Nouvelle-Zélande) (parle en anglais) : C'est un honneur que de représenter ici la Nouvelle-Zélande aujourd'hui. Je suis particulièrement fier d'être accompagné de deux jeunes délégués néo-zélandais, Te Kerei Moka et Jessica Dewan. Cette réunion internationale est unique. Grâce à la présence d'enfants représentant presque tous les pays au monde à cette session extraordinaire, nous avons l'occasion unique d'entendre directement la voix des dirigeants et décideurs futurs de nos sociétés. Ils ont partagé avec nous leurs espoirs et aspirations, et il nous incombe à présent d'assortir à leur engagement un plan d'action solide pour créer véritablement un monde digne des enfants.

À travers le monde, des enfants connaissent des souffrances qu'aucun ne devrait subir : faim, sévices, exploitation, discrimination et violence. Bien sûr, beaucoup n'atteindront jamais l'âge adulte. Dans tous nos pays, il faut faire plus pour les protéger, pour garantir la jouissance de leurs droits fondamentaux, et pour construire les fondements solides d'une vie saine et heureuse.

Dans le rapport de la Nouvelle-Zélande à l'ONU sur les progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour les enfants de 1990, nous avons décrit les mesures prises dans notre pays pour promouvoir les droits et le bien-être des enfants. Je voudrais en citer quelques-unes. Nous donnons aux jeunes la chance d'avoir une voix directe dans l'élaboration des politiques. En Nouvelle-Zélande, des milliers d'enfants ont été activement impliqués dans l'élaboration tant du programme pour les enfants que de la stratégie de développement de la jeunesse, qui met en place la politique de l'État concernant les enfants et les jeunes. Nous avons institué une fête annuelle des enfants, qui les célèbre et montre combien ils nous sont précieux.

Le Médiateur pour les enfants de Nouvelle-Zélande participe à ce forum. Défenseur des enfants, il a travaillé activement à favoriser la prise de conscience et la compréhension des questions relatives aux enfants et à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Reconnaissant la vulnérabilité des enfants, nous sommes décidés à éliminer les violences familiales. La stratégie néo-zélandaise de prévention des violences familiales ouvre la voie à notre objectif : des familles vivant sans violence. Le renforcement des collectivités et du secteur du volontariat est aussi un élément important de cette stratégie. Le plan d'action pour un monde digne des enfants se concentre sur trois domaines clefs : la promotion d'une vie saine, la fourniture d'une éducation de qualité et la protection des enfants. Un monde digne des enfants exige que nous agissions dans leur intérêt.

La Convention relative aux droits de l'enfant doit rester au cœur de tous nos efforts. Traité consacré aux droits de l'homme le plus universellement ratifié de l'histoire, elle est le cadre fondamental de toutes les actions concernant les enfants. Mais nous devons nous acharner à la mettre en oeuvre, avec l'aide du plan d'action qui sera adopté lors de cette session extraordinaire.

Dans son plan d'action, la Nouvelle-Zélande a fait ressortir la situation particulière des enfants autochtones. Nous avons souligné qu'il faut accorder une attention particulière à la promotion et à la protection de leurs droits, surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé. Cette démarche témoigne de l'attachement de la Nouvelle-Zélande à la réduction des inégalités entre les Maoris, peuple autochtone, et les Pakeha, *tauiwi* arrivés après.

Nous nous félicitons de l'accent placé dans le projet de plan d'action de la session extraordinaire sur la nécessité de protéger les enfants contre l'exploitation et les sévices. À cet égard, la Nouvelle-Zélande a répondu avec enthousiasme au développement de niveaux additionnels du droit international pour protéger les enfants. Elle a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, de même que la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail, concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Nous nous efforçons également de ratifier le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et le nouveau protocole à la Convention contre la criminalité transnationale organisée qui vise à prévenir et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

La Nouvelle-Zélande approuve l'accent mis sur la santé et l'éducation des enfants dans le projet de plan d'action de cette session extraordinaire. L'accès à l'éducation et à des services de santé de base sont des éléments fondamentaux pour permettre aux enfants de vivre des vies bien remplies et épanouies. À notre avis, cela doit également comprendre l'accès à des services et à des renseignements sur la santé génésique.

Une fois rentrés dans nos parlements, bureaux, conseils d'administration, communes, domiciles, cours de récréation et écoles, nous devons maintenir notre engagement pour atteindre les buts qui nous ont réunis ici et qui font l'unanimité parmi nous. Je réaffirme l'engagement de la Nouvelle-Zélande pour travailler à créer un monde digne de tous les enfants. En équipant et en habilitant nos enfants face aux défis de l'avenir, nous agissons non seulement dans leur intérêt, mais également celui de toute l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Herbert Haupt, Ministre fédéral autrichien pour la sécurité sociale et les générations.

M. Haupt (Autriche) (*parle en anglais*) : Une décennie s'est écoulée depuis que les délégations de tous les États représentés à l'ONU se sont réunies au premier Sommet mondial pour les enfants. Lors de cette conférence au sommet, pour la première fois, l'attention de la communauté internationale s'est portée sur les préoccupations des enfants du monde.

Depuis lors, de nombreux événements importants se sont produits, grâce en grande partie au succès remarquable – et peut-être assez inattendu – de la Convention relative aux droits de l'enfant. Beaucoup a changé dans la communauté internationale, y compris en Autriche, et les enfants sont devenus une question de droits de l'homme distincte, en ce qui concerne leur place tant au sein qu'à l'extérieur de la famille. Chaque enfant a le droit absolu d'être protégé et soigné par sa famille, par ses tuteurs et par les institutions sociales.

C'est indubitablement grâce à la Convention relative aux droits de l'enfant que l'on reconnaît aujourd'hui que ceux-ci ont la même dignité que les adultes et qu'ils ont des droits particuliers. Dans le préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant, les États parties déclarent que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants.

À cet égard, nous sommes certainement inquiets de ce que de nombreux pays n'ont pas pu rompre le lien entre les enfants, la famille et la pauvreté. On sait bien la pauvreté économique est souvent un terrain fertile qui permet à la pauvreté sociale de se manifester. Pour briser ce cercle vicieux, chaque société doit fournir un cadre juridique et social aux enfants et à leur famille. Pour qu'une famille puisse assumer au mieux toutes ses obligations à l'égard des enfants, la société dans son ensemble doit aussi y aider.

L'Autriche a accordé la priorité maximale à la lutte contre la pauvreté des familles et des enfants. Le système autrichien d'allocations familiales, de même qu'une loi fiscale particulière font qu'une part considérable du coût moyen de l'éducation d'un enfant est aujourd'hui assumée par l'État. Les contributions comprennent des allocations familiales et des contributions en nature, manuels scolaires et transports gratuits, etc. En outre, des incitations fiscales sont prévues.

Pour faciliter au maximum pour les deux parents les soins au nourrisson dans un esprit de partenariat, l'Autriche a récemment adopté une loi sur l'allocation pour le soin des enfants à domicile. Selon elle, les soins des parents aux enfants sont explicitement considérés comme un service rendu à la société, et une rémunération est offerte conformément aux politiques familiales. Aujourd'hui, chaque parent – qu'il ait ou non occupé un emploi rémunéré avant la naissance de

son enfant – a droit à une allocation pour soins aux enfants. Afin de lutter contre l'appauvrissement des familles ayant de jeunes enfants, les parents socialement défavorisés et les chefs de famille monoparentale reçoivent une subvention mensuelle additionnelle.

Aux parents qui ont ou attendent un enfant handicapé, nous offrons, pour les aider et les appuyer, une allocation supplémentaire dès la date de la naissance. Le gouvernement actuel a lancé une telle allocation pour inciter les parents à choisir de mener à terme un enfant handicapé et pour les aider à assumer ce fardeau la vie durant.

À l'occasion, des mères désespérées abandonnent leur bébé après l'accouchement. Ces enfants abandonnés risquent de mourir avant qu'on ne les trouve. Un nombre croissant d'hôpitaux en Autriche offrent donc un lieu où les mères peuvent accoucher en bénéficiant de tous les soins médicaux. En outre, toute mère peut choisir d'y accoucher sans révéler son identité. Le gouvernement a aussi beaucoup facilité l'adoption des nouveau-nés, des bébés abandonnés et des jeunes enfants.

Vu le taux élevé de divorce dans de nombreux pays – l'Autriche comprise – soutenir les enfants touchés par le divorce représente un défi important pour l'État et la société aujourd'hui, car le divorce signifie pour beaucoup d'enfants perdre un parent. En 2001, l'Autriche a réformé le cadre législatif régissant la relation parent-enfant afin de prévoir des droits de garde pour les deux parents après un divorce ou une séparation. Cette mesure vise à souligner encore plus que les deux parents sont responsables de leurs enfants.

La médiation est une autre mesure prise en Autriche pour aider les parents qui divorcent à s'entendre. Dans ce processus – crucial pour eux mais encore plus pour leurs enfants – les parents sont encouragés à se prévaloir de l'aide d'un tiers impartial, à savoir une équipe de médiateurs formés au droit et à la psychologie, qui aident les parents à réadapter leur relation familiale dans l'intérêt des enfants. Afin d'aider les enfants, ainsi que les parents, touchés par le divorce à affronter une séparation et ses problèmes, des organismes de protection des enfants, soutenus par l'État, offrent toute une gamme de services.

Dans nos sociétés modernes, on voudrait croire que la violence contre les enfants en tant que mesure d'éducation est une pratique révolue. Mais le droit à

une éducation non violente n'a été inscrit dans les lois que de quelques pays. L'Autriche interdit les châtements corporels, ce qui exclut tout sévice physique ou affectif infligé aux enfants sous prétexte de les éduquer. En outre, l'éducation des parents vise à transmettre des compétences parentales non violentes ainsi que des méthodes et des modèles d'éducation non violente. En outre, pour aider les familles, nous offrons notamment des services-conseils en éducation, des services sociaux et des centres de protection des enfants. Dans les cas de violence ou de menaces de violence familiale, la police est maintenant autorisée à expulser la personne violente de la résidence familiale et à lui interdire d'y revenir pendant une certaine période.

Nous devons tous assumer notre responsabilité de veiller à ce que nos enfants profitent des progrès technologiques du secteur de l'information. Tous les membres de la société devraient pouvoir utiliser des technologies modernes en toute sécurité, et plus une personne est jeune, plus c'est vrai. C'est pourquoi l'Autriche s'intéresse constamment aux nouveaux phénomènes que constitue l'exploitation sexuelle des enfants par des moyens électroniques. De tels phénomènes exigent un suivi attentif et la législation pénale doit s'y intéresser de près. La conclusion générale de la Conférence internationale sur la lutte contre la pornographie impliquant des enfants sur l'Internet (Vienne, 1999), organisée par l'Autriche dans le cadre du dialogue transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis, garde toute sa force.

Dans ce contexte, je suis heureux d'annoncer qu'il y a une semaine à peine, le 30 avril, le Gouvernement autrichien a pris la décision officielle de lancer, au Parlement autrichien, le processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Je voudrais appeler l'attention sur la question des enfants dans les conflits armés. Le fait est que le nombre croissant de victimes civiles dans les situations de conflit a des incidences alarmantes sur les enfants. Le 1er février de cette année, l'Autriche a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Je suis convaincu que la communauté internationale doit faire des efforts plus énergiques pour s'attaquer aux besoins complexes des enfants

touchés par la guerre. À cet égard, je voudrais rendre un hommage spécial à l'ONU, et en particulier au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu, pour le travail qu'ils ont réalisé en vue de mieux protéger les enfants touchés par les conflits armés.

Pendant qu'elle présidait l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2000, l'Autriche a instauré des politiques et pris des mesures en faveur des enfants pris dans des situations de conflit et visant à lutter contre le trafic d'enfants. La question de la protection des enfants dans les conflits armés sera une des grandes priorités du Réseau sécurité humaine pendant la présidence autrichienne de l'OSCE en 2003.

Nous devrions prendre au sérieux le message du Forum des enfants; si les enfants sont l'avenir, ils sont aussi le présent. Nous ne devrions pas nous contenter de leur promettre qu'un jour, ils pourront exercer leurs droits et que l'on répondra à leurs besoins et intérêts particuliers. Nous devons notamment veiller à ce qu'ils prennent part au processus de décision.

À cet égard, je voudrais faire remarquer que c'est grâce à une initiative autrichienne que le Conseil des ministres de la jeunesse de l'Union européenne a adopté une résolution sur la participation des jeunes qui en a renforcé la portée dans le processus de décision sociopolitique au niveau tant de l'Union européenne que des États membres.

Avec l'établissement en Autriche d'une Union fédérale de la jeunesse, les jeunes ont désormais un forum officiel et juridiquement reconnu où ils peuvent exprimer leurs intérêts de manière représentative, crédible et effective. L'Union sert d'organe consultatif auprès du Ministre fédéral de la sécurité sociale et des générations et du Gouvernement fédéral autrichien en général. Elle jouit du droit de faire des propositions sur des questions intéressant les jeunes et participe à l'examen des projets de loi relatifs aux enfants et aux jeunes.

Les expériences subies et les leçons apprises au cours de l'enfance influent sur toute notre vie. Réunis ici aujourd'hui, représentant nos pays et nos peuples, nous sommes responsables des enfants et des jeunes qui seront l'avenir de nos nations.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va entendre une déclaration de

S. E. Mme Rashida Yoosuf, Ministre des femmes et de la sécurité sociale des Maldives.

Mme Yoosuf (Maldives) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand privilège que de m'adresser à cette importante assemblée. Il y a plus de 10 ans, réunis ici, nous avons promis un meilleur avenir à chaque enfant. Unis dans le même espoir et poussés par la même détermination, nous sommes ici aujourd'hui pour passer nos réalisations en revue pour ce qui est de la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, et pour renouveler nos engagements. Inspirés par les résultats positifs obtenus dans un certain nombre de domaines et encouragés par l'enthousiasme intact de la communauté internationale, nous devrions poursuivre nos efforts avec plus d'énergie pour bâtir un monde digne des enfants. Je prends note des préparations détaillées qui ont été faites en vue d'assurer le succès de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La ratification par mon gouvernement de la Convention relative aux droits de l'enfant a été une étape dans l'histoire de la protection de l'enfant aux Maldives. Bien que nous n'ayons jamais eu de violations flagrantes des droits de l'enfant aux Maldives, ladite Convention a appelé notre attention sur des questions qui doivent être systématiquement examinées si l'on veut que les droits de tous les enfants puissent s'exercer. En fait, la Convention nous a donné un critère contre lequel nous pourrions mesurer nos progrès.

Depuis 1990, nous avons fait des progrès considérables dans l'application de la Convention. L'an 1991 a été déclaré Année de l'enfant maldivien. Cette même année, un plan national d'action a été mis au point en vue de réaliser les objectifs relatifs aux enfants dans les années 90, et une loi sur la protection des droits des enfants a été promulguée. Un Conseil national pour la protection des droits des enfants a été mis en place : il s'agit d'un organe consultatif chargé d'identifier et d'examiner les problèmes qui nuisent à la survie, à la protection et à l'épanouissement de l'enfant. En 1992, une Unité spéciale des droits de l'enfant a été créée pour protéger les droits de l'enfant. La Convention relative aux droits de l'enfant a été traduite en dhivehi, la langue nationale, et distribuée dans tout le pays. Des campagnes ont été menées pour modifier les attitudes et les pratiques qui entravent la promotion et la protection des droits de l'enfant. En outre, les fondations d'un système national de

protection de l'enfant ont été posées; et un prototype est en place pour une étude pilote du projet.

Le Gouvernement des Maldives reconnaît que la santé, l'éducation et le bien-être des enfants sont essentiels au développement du pays. En matière de santé, il s'intéresse particulièrement à la prévention, surtout pour les enfants. Nous avons réussi à éradiquer des maladies telles que le paludisme et la polio. Le taux de mortalité infantile est tombé de 120 pour 1000 en 1977 à 20 pour 1000 aujourd'hui. La couverture vaccinale des enfants est devenue universelle. La santé pour tous d'ici à 2005 est l'objectif de notre plan de santé national.

Dans le domaine de l'éducation, nous avons fait des progrès remarquables. L'accès à l'enseignement primaire est désormais universel. D'ici à 2020, nous comptons que la norme éducative minimum pour les enfants des Maldives sera de 10 années de scolarité. Nous faisons également des efforts concertés pour encourager les programmes collectifs ou familiaux d'activités d'éveil et d'épanouissement du jeune enfant.

La société maldivienne a toujours aimé ses jeunes. Qu'ils aient maille à partir avec la justice ou que des circonstances difficiles les rendent plus vulnérables, ils ont toujours fait l'objet de l'attention de la société. La réhabilitation communautaire est une tradition dans notre pays. Aujourd'hui, les initiatives de réhabilitation ont été renforcées par des politiques et une législation nationales et par la création d'organes de suivi. Les mesures prises dans ce domaine incluent la création d'un tribunal des mineurs et d'un service de protection de l'enfant au sein de la police.

Depuis 20 ans, le Gouvernement des Maldives accorde une importance particulière à la responsabilisation des femmes en tant qu'agents essentiels dans le développement du pays et à garantir les intérêts des enfants. De ce fait, la situation des filles et des femmes s'est sensiblement améliorée. Des mesures énergiques ont été prises pour réduire la mortalité maternelle, promouvoir des grossesses sans risques et la santé et le bien-être des femmes.

Actuellement, certains des défis majeurs pour mon pays sont sa situation géographique difficile, les déséconomies d'échelle en raison de la dispersion de la population, des pressions sur la cellule familiale du fait de l'érosion de la culture traditionnelle, l'impact élevé des divorces et une urbanisation rapide. En outre,

l'éclatement des familles nuit au développement social et psychologique ainsi qu'au bien-être des enfants et des femmes.

En dépit de ces défis, il y a eu des succès et des tendances positives dans le domaine de la protection des droits de l'enfant. Dans notre quête d'un avenir meilleur, nous avons lancé un programme national « Vision 2020 » qui nous permettra d'éduquer chaque enfant, d'assurer un environnement favorisant la confiance en soi et l'assurance, de répondre aux besoins des enfants handicapés et de prévenir tous services contre les enfants. En outre, notre sixième Plan national de développement renforce cette vision en envisageant de revoir les lois en vigueur et de renforcer les mesures de mise en oeuvre.

Les préparatifs sont en cours pour créer des cadres légaux et judiciaires appropriés chargés de traiter des problèmes des enfants. De même, nous avons commencé à évaluer la situation des enfants pour identifier et cibler des services destinés aux groupes vulnérables. La création d'un mécanisme institutionnel assurant des soins alternatifs est en cours. La nouvelle question de la santé et du bien-être des adolescents sera traitée en priorité au cours des années à venir.

Aux Maldives, nous estimons que le fait d'investir dans les enfants et de créer des débouchés pour eux est la seule façon d'assurer un avenir plus sain, plus riche et meilleur pour notre pays. À cette fin, nous encourageons des initiatives et une participation accrues du secteur privé et de la société civile. Nous pensons que travailler en partenariat avec la communauté internationale est aussi important pour mettre en oeuvre notre programme de promotion et de protection des droits de l'enfant. Nous sommes donc heureux de faire partie du Mouvement mondial pour les enfants, vrai modèle de partenariat et de participation. J'espère que le Mouvement se renforcera et servira de force puissante pour façonner un avenir meilleur pour les enfants du monde.

Les Maldives sont fières de ces acquis. Nous sommes conscients de l'ampleur des défis qui restent à relever, mais nous sommes décidés à réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants, en comptant sur une aide accrue des donateurs et une coopération internationale plus étroite. Nous sommes tout aussi déterminés à préserver nos acquis et à les protéger contre toute atteinte.

Avant de terminer, je voudrais exprimer ma sincère gratitude et tous mes remerciements à nos donateurs et aux institutions des Nations Unies, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour leur appui continu à nos efforts visant à réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Je suis fermement convaincu que, grâce aux engagements nationaux et aux obligations internationales, nous aurons la force et les ressources pour concrétiser la nouvelle vision mondiale pour les enfants que nous promettons et proclamons.

Enfin, je suis heureux d'annoncer qu'hier, le gouvernement a recommandé la ratification des deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, à savoir le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Je suis convaincu que la ratification de ces deux Protocoles facultatifs consolidera nos efforts en vue de protéger les droits de nos enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Irakli Menagarishvili, Ministre des affaires étrangères de Géorgie.

M. Menagarishvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à tous les participants à cette rencontre de haut niveau et transmettre les sentiments de gratitude de M. Eduard Shevardnadze, Président de la Géorgie, qui a fait partie des participants actifs au premier Sommet mondial pour les enfants en 1990. Il avait prévu d'assister à notre réunion, mais le puissant séisme récent à Tbilissi, capitale de mon pays, l'a hélas retenu.

Il y a 12 ans, à un moment historique, lorsque la communauté des nations se préparait déjà à saluer l'avènement d'un nouveau millénaire et mettait en place l'architecture du monde d'après-guerre froide, document exprimant la détermination de tous, était adopté dans cette même salle.

Cette détermination apparaît dans les efforts soutenus de nombreux acteurs, notamment des Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), pour traduire en faits l'idée d'un monde digne des enfants. Je voudrais donc exprimer notre gratitude au Secrétaire général et à la Directrice générale de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, ainsi qu'à tous nos partenaires. Nous apprécions vivement la

contribution du siège de l'UNICEF et de ses bureaux régionaux et nationaux.

Je voudrais citer le Président Shevardnadze qui, intervenant à cette rencontre de haut niveau il y a 12 ans, avait exprimé, de cette même tribune, sa conviction que

« personne ne pourra plus priver les Membres de notre Maison commune du droit de sourire, d'aimer, d'étudier et, enfin, de vivre ».

Ces paroles reflétaient l'ambiance de l'époque. Aujourd'hui, une question semble bien actuelle. Est-ce que nos espoirs se sont réalisés, et jusqu'à quel point avons-nous réglé notre dette aux petits citoyens de notre planète?

Malheureusement, avec la fin de la guerre froide, la propagation d'un « nouveau type de pensée » a été entravée. Les conflits d'une nouvelle ère, un séparatisme agressif et le nettoyage ethnique dans de nombreuses régions du monde, y compris en Abkhazie, en Géorgie, ont durement éprouvé des centaines de milliers d'enfants, qui continuent de souffrir d'injustices et d'incertitudes terribles.

Comme au siècle précédent, l'indifférence reste l'ennemi numéro un et le péché de l'humanité. Comment la communauté internationale peut-elle accepter le fait que le régime séparatiste en Abkhazie refuse aux enfants le droit d'étudier dans leur propre langue et d'utiliser des manuels en géorgien? Tant qu'il restera un seul enfant réfugié, la communauté internationale doit se sentir redevable à l'égard des jeunes générations.

Même cette grande ville de New York n'a pas échappé à une vague destructrice de violence et de haine. Les tragiques événements du 11 septembre ont montré que le « monde digne des enfants » auquel nous aspirons tous exige l'adhésion inconditionnelle de toutes les nations. Nous ne devons tolérer ni le terrorisme international ni les sources qui l'alimentent.

Le processus de mondialisation crée de nouvelles occasions et de nouveaux défis. Cela accroît la vulnérabilité des régions du monde qui vivent le processus difficile de transformation démocratique et de transition vers l'économie de marché. Les enfants de ces pays souffrent encore plus des difficultés de transition et ont besoin de notre compréhension et de notre soutien.

Lorsque les ressources nationales et l'aide internationale sont limitées, le rôle du secteur privé peut s'avérer décisif. S'agissant des problèmes des enfants, ce rôle doit devenir plus utile.

Dans le monde actuel, la diversité des difficultés affectant les enfants a atteint des proportions dangereuses. La santé et une bonne éducation de base sont à cet égard les facteurs clefs de leur épanouissement. Ces questions sont d'actualité, surtout pour les États nouvellement indépendants qui, en édifiant leur nation, manquent de ressources adéquates pour combler l'écart creusé dans ces domaines.

À cet égard, nous attachons une grande importance à la diffusion, dans le système éducatif de nos pays, des technologies modernes d'information et de communication. Les gens instruits et employés représentent la force motrice du développement durable d'un pays.

Aujourd'hui, je voudrais également mettre l'accent sur l'importance de respecter les droits des enfants à la participation. Nous avons à cet effet acquis une certaine expérience en Géorgie. À l'initiative du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et sous le haut patronage de notre Président, le Parlement géorgien des enfants et des jeunes a été élu. Cette institution est le lieu où les enfants peuvent exprimer les vues de leurs pairs, porter leurs préoccupations à l'attention des autorités et proposer des mesures spécifiques.

Je crois que l'heure est venue de nous concentrer sur un plan d'action axé sur les résultats, réaliste et souple avec une assise financière réelle, dans le cadre duquel les pays en transition occuperaient leur juste place.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer l'espoir que cette instance représentera une étape importante du Mouvement mondial en faveur de l'enfance. Notre objectif suprême est de laisser à la postérité une planète à la hauteur des aspirations morales et intellectuelles de l'homme. Je suis fermement convaincu que la génération née après l'effondrement du mur totalitaire qui divisait les nations vivra dans un tel monde.

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. Mme Aichatou Foumakoye, Ministre du développement social et de la protection de l'enfant du Niger.

Mme Foumakoye (Niger) : Permettez-moi tout d'abord de vous réitérer, Monsieur le Président, au nom du Président de la République du Niger, S. E. M. Mamadou Tandja, notre gratitude pour la maîtrise et le sérieux avec lesquels vous dirigez les travaux de la présente session. Nos remerciements s'adressent également aux autres membres du Bureau ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan.

Au lendemain de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'ONU se sont réunis pour examiner la situation préoccupante des enfants à travers le monde afin d'y apporter les réponses concertées et appropriées nécessaires. En effet, si la Convention relative aux droits de l'enfant a le mérite d'englober en son sein les trois générations des droits de l'homme, elle restait à être assortie d'objectifs précis et quantifiables. Pour ce faire, les objectifs fixés par le Sommet de 1990 procédaient non seulement de cette nécessité mais aussi et surtout de la volonté des chefs d'État et de gouvernement de s'engager résolument pour alléger la souffrance des enfants et leur assurer un monde meilleur.

Aujourd'hui encore, et comme l'atteste l'excellent rapport de fin de décennie du Secrétaire général de l'ONU, la situation des enfants dans la plupart des pays en développement ne s'est pas améliorée d'une manière significative, en dépit des multiples efforts déployés. À preuve, depuis 1990 et malgré les difficultés économiques auxquelles sont confrontés nos pays, c'est 29 % de ses dépenses de fonctionnement en moyenne que le Niger consacre aux secteurs sociaux. Ce taux est même passé à plus de 35 % à partir de 1999. Peut-être est-ce pourquoi les quelques avancées que le Niger a enregistrées en la matière se manifestent justement dans le domaine de la scolarisation de la jeune fille notamment, où le taux net de fréquentation est passé de 13 % en 1992 à 25 % en l'an 2000, et celui de la santé où les taux de couverture vaccinale de certaines maladies de l'enfant ont connu une nette progression.

Ces résultats fort encourageants, nous les devons non seulement à l'engagement financier de l'État, de ses partenaires au développement et aux stratégies innovatrices de porte à porte, utilisées pour les vaccinations, mais aussi à l'heureuse implication des chefs traditionnels. Ces dirigeants d'opinions, gardiens de nos valeurs traditionnelles et auxiliaires de

l'administration de proximité, se sont engagés dans la promotion des droits des enfants au Niger.

L'État du Niger, partie prenante au Sommet de 1990, où justement le mot d'ordre était « l'enfant d'abord », a manifesté toute la volonté requise par l'importance et la sensibilité du domaine à travers l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques, programmes et plans conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux 27 objectifs du Sommet mondial sur les enfants.

Il reste cependant qu'en l'an 2000 et selon l'enquête à indicateurs multiples, 280 enfants sur 1 000 meurent avant l'âge de 5 ans, 40 enfants sur 100 souffrent de malnutrition. Seuls 43 % de la population ont accès à l'eau salubre. Seulement un tiers des enfants en âge d'aller à l'école est scolarisé et seuls 20 % des adultes sont alphabétisés. En outre, la pauvreté, tout à la fois cause et conséquence de ce qui précède, s'est généralisée et a atteint des proportions inquiétantes, puisque 63 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et 34 %, dans l'extrême pauvreté. Cette pauvreté touche les couches sociales les plus vulnérables à savoir les femmes et les enfants. Ainsi, dans un tel contexte, où tout devient priorité, il apparaît difficile de réaliser les 27 objectifs du Sommet mondial sur les enfants.

Le présent Sommet se veut être un Sommet de confirmation des engagements pris en 1990. Le Niger par ma voix y adhère pleinement. Il n'empêche qu'il nous offre l'occasion de jeter un regard critique sur les insuffisances qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés en 1990, mais aussi de nous engager résolument à faire mieux que par le passé.

S'agissant justement du cas du Niger, et sans nous dérober à nos responsabilités, il me paraît nécessaire de noter que mon pays a connu une décennie particulièrement difficile, marquée par une instabilité politique et sociale, aggravée par une crise économique qui a contrarié de façon systématique les efforts de l'État dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial sur les enfants.

Tirant les leçons du passé, le Gouvernement de la cinquième République a d'ores et déjà entrepris un certain nombre d'actions tendant à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et celles des enfants en particulier. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un certain nombre de programmes quinquennaux et/ou décennaux et tout récemment de la

stratégie de réduction de la pauvreté. Chacun de ces programmes, plus que par le passé, est assorti d'objectifs quantifiables pour la réalisation desquels nous veillerons scrupuleusement.

Du reste, le programme spécial du Président de la République, S. E. M. Mamadou Tandja, qui consiste chaque année, en plus du programme courant, à la construction de 1 000 classes, 1 000 cases de santé, 100 minibarrages, l'insertion socioéconomique de 1 000 jeunes, bientôt complétée par les volets allègement des tâches domestiques et microcrédit en faveur des femmes rurales, vient donner un ton à cet engagement national. Aussi est-il procédé désormais et en toute circonstance à un meilleur ciblage des interventions pour une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles.

Les progrès jusque là enregistrés auraient pu être plus importants si l'appui de la communauté internationale avait accompagné de façon significative nos efforts, notamment dans le cadre de la lutte contre le paludisme, première cause de mortalité infantile au Niger, la pauvreté et le VIH/sida.

À cet égard, je lance un appel à tous les partenaires au développement pour qu'ils maintiennent et intensifient leur appui afin que nous puissions tenir les engagements que nous allons prendre ici vis à vis des enfants, pour la prochaine décennie.

Je ne saurais finir mon allocution sans apporter le soutien du Niger à la position commune africaine issue du Forum panafricain du Caire auquel nous avons activement pris part. Victimes de la pauvreté, de la maladie et de la guerre, les enfants d'Afrique aspirent eux aussi à un monde digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. R. la Princesse Lalla Meryem, chef de la délégation du Maroc.

La Princesse Meryem (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai l'insigne honneur de transmettre aux représentants ici présents les salutations de S. M. Mohammed VI, Roi du Maroc, qui m'a fait l'honneur de me charger de donner lecture, en son nom, du présent discours royal, que Sa Majesté aurait souhaité prononcer personnellement devant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée aux enfants, eu égard à la

sollicitude et à l'intérêt particuliers que le souverain accorde à cette question.

« Je m'adresse à l'Assemblée générale, l'esprit encore attristé du fait des événements terroristes condamnables, qui ont visé les États Unis d'Amérique, pays ami. Ces événements dramatiques ont certes été à l'origine du report momentané de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Néanmoins, le rassemblement aujourd'hui de ce grand forum pour l'examen de la situation des enfants dans le monde, marque le triomphe de l'espoir sur la résignation. Il signifie que la volonté d'édification et la vision prospective l'ont emporté sur les différentes formes de l'esprit obscurantiste et des tendances égocentriques condescendantes.

Notre rencontre aujourd'hui a non seulement pour objet de procéder à l'évaluation des efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir les droits de l'enfant, mais aussi d'identifier les obstacles et d'engager une réflexion collective sur les moyens de les aplanir en vue d'édifier un monde meilleur pour les enfants. Cependant, nous estimons que ces défis ne sauraient être relevés que par la conjugaison des efforts des gouvernements, des organisations et institutions internationales, du secteur privé et de la société civile.

Dans le cadre de la dynamique internationale tendant à la promotion des droits de l'enfant, il y a lieu de rappeler que le Royaume du Maroc n'a ménagé aucun effort pour atteindre les objectifs fixés par le premier Sommet mondial pour les enfants et concrétiser les engagements pris par mon père vénéré, S. M. le Roi Hassan II, qui avait signé le 3 février 1992 la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, et créé en 1995 l'Observatoire national des droits de l'enfant, en confiant sa présidence à ma chère soeur, S. A. R. la Princesse Lalla Meryem, pour qu'elle suive de près toutes les questions relatives à la promotion de la condition de l'enfant au Maroc.

Mon pays a réalisé de grands progrès dans ce domaine, comme le montre le rapport qu'il a adressé, au début de 2001, au Conseil

d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Si le chemin à parcourir reste long, la volonté du Maroc de concrétiser l'ensemble de nos objectifs n'en est pas moins ferme.

Dans le but d'apporter sa contribution au succès des préparatifs de cette session extraordinaire, le Royaume du Maroc a organisé, en coordination avec l'UNICEF, une série de forums internationaux, notamment le Forum de la société civile arabe, le Sommet des premières dames d'Afrique, le Congrès arabo-africain des Ministres des finances et le Forum régional de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. Ces rencontres ont prouvé que les décisions et recommandations ne peuvent se traduire par des progrès sur le terrain et avoir un impact positif que si l'on donne une dimension humaine au processus de mondialisation afin d'éviter l'aggravation des dysfonctionnements affectant les équilibres socioéconomiques entre les pays. Cela ne saurait être réalisé qu'à travers l'utilisation rationnelle des ressources disponibles, la dynamisation des relations de coopération Sud-Sud, la promotion d'une coopération internationale porteuse, surtout après les engagements souscrits par les dirigeants lors de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement de consacrer une part substantielle de leurs ressources au financement du développement, à l'horizon de 2006.

Nous formons donc le voeu de voir l'aide publique au développement atteindre le niveau auquel aspirent les pays en développement, afin qu'ils puissent réaliser les objectifs tracés par l'Organisation des Nations Unies. Dans ce contexte, l'on ne doit pas perdre de vue l'entrave majeure au développement durable et équilibré que constitue la dette extérieure.

Il ne fait aucun doute que nous devons déployer davantage d'efforts pour protéger les droits des enfants qui exercent un travail dans des conditions lamentables. Je déplore également les souffrances des enfants qui vivent dans des conditions exceptionnelles en raison des sanctions imposées et des conflits armés, comme c'est le cas pour les enfants de Palestine et d'Iraq

dont le droit fondamental à la vie est menacé. La communauté internationale se doit donc d'assumer sa responsabilité de trouver des solutions adéquates propres à mettre fin à cette tragédie.

En plus de la participation des enfants à des conflits armés, leur exploitation à des fins commerciales nous préoccupe particulièrement. Les organes sectoriels de la Commission des droits de l'homme ont accordé, ces dernières années, un intérêt particulier à ces deux problèmes. Aujourd'hui, nous devons adopter les mesures nécessaires pour empêcher la propagation du VIH/sida et, en tant que décideurs, élaborer des politiques, des stratégies et des programmes axés fondamentalement sur l'enfant dans le cadre de mesures de prévention visant à lutter contre le sida et contre la participation des enfants aux conflits armés. Il s'agit là de problèmes inquiétants et la communauté internationale se doit de déployer davantage d'efforts pour leur donner des solutions appropriées.

Le Royaume du Maroc s'engage à appliquer les dispositions de la Déclaration et du Plan d'action, issus du Sommet, et à les placer en tête de ses préoccupations nationales, en vue de préserver la paix et la sécurité dans l'intérêt de la génération actuelle et des générations futures. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Mary Note, épouse du Président et Présidente de la délégation des Îles Marshall.

Mme Note (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole à cette importante session extraordinaire consacrée aux enfants. Je présente à l'Assemblée le salut de S. E. le Président Kessai Note, et du peuple de la République des Îles Marshall.

Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédée pour remercier le Secrétaire général M. Kofi Annan et le personnel si compétent de l'UNICEF pour l'excellente organisation et l'accueil chaleureux mis en place à l'occasion de cette session extraordinaire. Nous présentons nos félicitations au Président pour son habile direction de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes

sûrs que, sous son habile direction, cette session sera des plus importantes et productives.

La République des Îles Marshall, Membre de cette grande Organisation mondiale, a pris des mesures positives pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration et le Plan d'action de 1990 pour les enfants. En mai 1991, notre gouvernement a créé le Conseil national de la nutrition et des enfants, et il a ratifié en 1993 la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cette Convention fait donc partie de nos lois, et elle vient s'ajouter aux droits et libertés garantis à tous les Marshallais, y compris les enfants, par notre Constitution.

Petit État insulaire en développement, la République des Îles Marshall lutte pour relever ses propres défis de développement afin d'offrir un avenir meilleur à ses enfants et à ses jeunes, qui constituent plus de 50 % de ses 60 000 habitants. Notre système éducatif s'est beaucoup développé pour s'aligner sur les tendances mondiales, et pour garantir à chaque Marshallais la chance de faire des études – primaires, secondaires ou supérieures. Notre gouvernement s'est engagé à fournir à tous les enfants marshallais la meilleure qualité d'éducation possible, afin de leur permettre de devenir des membres productifs de la société qu'ils se choisiront, quelle qu'elle soit. De même, notre système de santé a déjà pris des mesures pour mettre l'accent sur la santé, responsabilité partagée, impliquant la participation des collectivités et des groupements locaux pour la prévention et les soins de santé de base.

Notre Parlement débat à l'heure actuelle d'une législation qui renforcera les droits de nos enfants et l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. De plus, nous avons mis en place, dans notre gouvernement, un bureau chargé spécifiquement des enfants avec pour mandat de coordonner et de surveiller toutes les questions relatives aux enfants, et de s'assurer que les dispositions de ladite Convention sont appliquées à tous les niveaux de l'administration.

Les Îles Marshall, avec une humble reconnaissance, louent le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de 1990 pour les enfants (A/S-27/3). Il est réjouissant d'apprendre que de grands progrès ont été faits pour réaliser les objectifs de la Déclaration de

1990. Toutefois, il reste beaucoup à faire; donc, pas d'optimisme béat.

Le rapport du Secrétaire général indique que les enfants sont les membres les plus vulnérables et les plus démunis de notre communauté mondiale. Des millions sont morts de maladies évitables, et de faim. Nombre d'enfants n'ont aucun chance, dès le départ, tandis que d'autres vivent durement dans les souffrances et le malheur. Des millions encore ne peuvent satisfaire leurs besoins les plus élémentaires pour garantir leur survie, tandis que d'autres sont privés du soutien, de la compassion et de l'amour nécessaires, que tout enfant, précieux don du ciel, devrait avoir. Des millions d'enfants vont dormir la faim au ventre, au moment même où nous parlons.

Je sais que, au fond de nos coeurs, nous voudrions tous voir nos enfants grandir dans un monde pacifique où chacun serait aimé, choyé et protégé – un monde où les enfants de toutes nations et appartenances culturelles coexisteraient pacifiquement, et où les institutions humaines, publiques ou non, auraient pour objectif d'améliorer la chance, pour chaque enfant, garçon ou fille, d'atteindre son plein potentiel, tel que Dieu le leur a donné.

La République des Îles Marshall s'est engagée à soutenir toutes les initiatives de l'ONU visant à améliorer effectivement les conditions de vie de tous les enfants du monde. Engageons nous en ce jour, à offrir à nos enfants un monde neuf, riche d'espoirs et de possibilités. Nous devons aujourd'hui promettre un lendemain plus radieux pour les précieux enfants de chaque nation, de chaque famille et de chaque génération.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Vinci Clodumar, Président de la délégation de Nauru.

M. Clodumar (Nauru) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège de prononcer cette déclaration au nom des 15 pays du Forum des îles du Pacifique. C'est un événement historique, et nous nous félicitons de la présence d'enfants à cette session extraordinaire. Nous sommes extrêmement heureux de voir des enfants de notre région participer au Forum des enfants et aux délégations à la session extraordinaire.

Nous rendons un hommage reconnaissant au travail de S. E. Patricia Durrant, Ambassadrice de la Jamaïque, Présidente du Comité préparatoire; de

Mme Carol Bellamy, Présidente exécutive de l'UNICEF, qui a servi de secrétariat au Comité préparatoire; et du personnel du Secrétariat de l'ONU pour son zèle sans faille; le projet pragmatique de document final intitulé « Un monde digne des enfants » est le fruit de leurs efforts à tous.

Les liens entre le document final et les objectifs de développement du Sommet du Millénaire sont clairs. Le résultat de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement établit des modalités pour financer les stratégies et les buts de développement dans le cadre des objectifs de développement du Sommet du Millénaire. L'important sommet social, cette session extraordinaire vient à point nommé pour que son résultat contribue aux travaux du Sommet mondial pour le développement durable.

Les principes et stratégies sur l'avenir des enfants énoncés dans la Déclaration de Beijing sur les engagements pris en faveur des enfants de la région de l'Asie orientale et du Pacifique pour la période 2001-2010, qui figure au document A/S-27/13, sont notre guide face aux défis qui attendent notre région au cours de la prochaine décennie. Dans une large mesure, ces principes et stratégies se retrouvent dans le plan d'action du projet de document final qui nous est soumis. De même, nous faisons nôtres les principes et objectifs établis dans le projet de déclaration politique et dans le plan d'action pour un monde digne des enfants, compte tenu des conditions propres à chaque pays Membre.

La plupart des pays du Forum des îles du Pacifique ont ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ou y ont adhéré. Elle permet d'éclairer le processus d'évolution progressive dans le développement de la région du Pacifique. Traditionnellement, dans les pays du Forum des îles du Pacifique, nos enfants sont éduqués par leurs aînés, et sont élevés dans le respect des moeurs et coutumes de leurs communautés. En février, lors d'un atelier régional de développement social à Suva, à Fidji, les participants ont débattu de la pertinence des conventions internationales et des contraintes de leur mise en oeuvre. Néanmoins, de nombreux pays du Forum des îles du Pacifique procèdent activement à la mise en oeuvre la Convention. La plupart ont des comités de coordination pour les enfants, composés d'organismes gouvernementaux, non-gouvernementaux et intergouvernementaux, dont l'UNICEF. Les progrès

sont entravés par un manque de ressources tant financières qu'humaines. Les compétences requises pour faire des rapports sur la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres conventions sont rares.

Nous reconnaissons le rôle clef des organisations non gouvernementales et de la société civile afin d'aider les gouvernements à mettre en oeuvre la Convention. Nous admettons que la pauvreté chronique demeure le plus grand obstacle pour répondre aux besoins des enfants, et pour protéger et promouvoir leurs droits. Dans une certaine mesure, elle existe dans le Pacifique, et s'aggrave dans de nombreux pays. Ce sont les enfants qui en souffrent le plus. Les familles pauvres ne peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux : nutrition, éducation et soins adéquats. Un cycle de pauvreté, qui se répète d'une génération à l'autre, devient évident, d'où un prolétariat lésé et des divisions sociales et économiques exacerbées.

Nous convenons que l'accès aux services de santé est essentiel pour que les enfants bénéficient des soins et de la protection nécessaires auxquels ils ont droit. Les pays des îles du Pacifique ont beaucoup progressé dans la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle ces dernières décennies, mais ils ont encore des progrès à faire. Les objectifs de développement du millénaire fixent des buts que nous visons. La principale stratégie pour améliorer la santé des enfants est la gestion intégrée des maladies infantiles, axée sur l'environnement complet ainsi que sur des éléments tels la nutrition – surtout l'allaitement maternel – et la vaccination. Les pays du Forum des îles du Pacifique placent de plus en plus l'accent sur les soins de santé primaires préventifs plutôt que sur les services de santé secondaires curatifs.

Le cadre des « îles en santé » adopté par les Ministres de la santé du Pacifique prévoit une démarche centrée sur la population plutôt que sur la maladie, et consolide des aspects des soins de santé et du bien-être social et économique. Selon la Déclaration de Yanuca :

« les îles en santé doivent être des lieux où le corps et l'esprit des enfants sont nourris; l'environnement invite à l'apprentissage et aux loisirs; on travaille et on vieillit dans la dignité; et l'équilibre écologique est source de fierté ».

Les indicateurs éducatifs dans notre région sont très satisfaisants comparés à ceux d'autres pays en développement. Nos pays membres consacrent entre

13 % et 30 % de leurs dépenses gouvernementales totales à l'éducation. L'éducation de base obligatoire, avec des taux d'inscription nets allant de 88 % à 100 %, est une réalité courante. Toutefois, il faut plus de ressources et d'attention pour accroître l'accès aux secteurs qui en exigent plus, comme l'éducation préscolaire, l'éducation complémentaire des filles dans certains pays du Forum des îles du Pacifique, et celle des handicapés.

La possibilité d'utiliser l'éducation à distance et les technologies des communications et de l'information offre des avantages formidables. Notre université régionale, la *University of the South Pacific*, a ouvert la voie dans ce domaine, mais elle a besoin d'un appui continu pour poursuivre son travail.

Les ministres de l'éducation de la région se sont réunis en 2001 pour aborder la question de la qualité de l'éducation dans les pays du Forum des îles. Cette réunion s'est soldée par l'adoption du plan d'action pour l'éducation de base, actuellement en chantier d'élaboration. L'une des préoccupations urgentes dans la région est de savoir comment répondre aux besoins et aux aspirations des générations à venir. Plusieurs de ceux qui ont abandonné l'école se rendent compte qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour occuper les quelques emplois salariés disponibles, pour travailler dans l'agriculture ou dans d'autres domaines. Le manque de débouchés dans notre région du Pacifique a été qualifié de « pauvreté des débouchés ».

La violence familiale est très répandue dans de nombreuses régions du Pacifique, ce qui nuit au bien-être des enfants. On reconnaît de plus en plus qu'elle est inacceptable et qu'on ne saurait la justifier par la coutume. Des organisations non gouvernementales jouent un rôle de premier plan pour fournir des services de soutien à ses victimes.

Autres problèmes pour les jeunes : des taux élevés de suicide dans certains pays du Forum des îles; l'abus de l'alcool, du tabac ou d'autres substances; et les sévices sexuels ou physiques. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique anime pour les jeunes de la région des programmes de renseignements, de formation, de soutien et de renforcement des aptitudes essentielles.

Les populations du Pacifique ont une proportion élevée de jeunes à des besoins sanitaires particuliers. La santé générique, sujet délicat dans les cultures du Pacifique, est très rarement abordée dans le contexte

familial. En général, les jeunes sont mal informés sur elle. Il y a des taux élevés de grossesses et de maladies sexuellement transmissibles chez les adolescents. Même si le VIH/sida n'est pas encore répandu, la région y est vulnérable. Nous avons une stratégie régionale contre lui, et les pays ont réagi à cette pandémie par leurs propres plans d'action stratégiques.

Il est évident qu'il y a, dans la région du Forum des îles du Pacifique, des programmes de santé et d'éducation qui répondent à certains des besoins des enfants. Il faut certes faire plus pour améliorer la coordination et la cohésion des programmes qui touchent plusieurs secteurs. Nous sommes convaincus que la place relativement modeste qu'occupe le Pacifique dans le schéma global de financement de l'UNICEF pourra être agrandie et faire l'objet d'une meilleure stratégie à la lumière de l'exercice d'évaluation que l'UNICEF vient d'achever. Cela nous l'espérons, aidera les pays membres de notre région à poursuivre sous peu des objectifs nationaux complets et centrés sur les enfants.

Nous sommes prêts à jouer notre rôle dans la mise en oeuvre des 21 objectifs proposés dans le projet de plan d'action, et nous ferons tout ce qu'il faut pour améliorer la coordination des efforts régionaux et pour accroître nos liens avec le système des Nations Unies, d'autres organes régionaux, et les organisations internationales et non gouvernementales afin de parvenir à un monde digne des enfants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Iris Falcam, chef de la délégation des États fédérés de Micronésie.

Mme Falcam (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un honneur spécial pour moi d'être ici pour cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, surtout parce qu'elle porte sur la ressource la plus précieuse de l'humanité : nos enfants.

Je voudrais remercier l'Ambassadrice Patricia Durrant, Présidente du Comité préparatoire, et les cinq membres de son Bureau, le Secrétaire général et son personnel, et Mme Carol Bellamy, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de leurs efforts pour organiser cette importante session.

Cette réunion offre une occasion cruciale d'examiner les progrès que nous avons accomplis depuis que nous nous sommes fixé des objectifs lors du

Sommet mondial pour les enfants il y a 10 ans. Le fait que tant de pays sont représentés ici aujourd'hui confirme la reconnaissance universelle de l'importance de nos enfants. En tant que parents et dirigeants de pays, nous avons la tâche sublime de veiller à leur léguer un monde digne d'eux. Que nous venions de pays grands ou petits – comme le mien – la responsabilité est la même.

Mon pays est une petite nation insulaire en développement du Pacifique occidental. Environ la moitié de nos 107 000 habitants ont moins de 20 ans. L'avenir immédiat de notre pays repose sur notre jeunesse. Pour évaluer notre succès de peuple qui cherche à gravir les échelons du développement au cours des prochaines décennies, il faudra examiner la qualité de vie que nous offrons à nos enfants ici et maintenant.

Depuis 10 ans, les États fédérés de Micronésie font des progrès considérables en ce sens. Nous avons réussi à éliminer la polio et le tétanos néonatal. Personne n'est mort de la rougeole en 2000. Les taux de mortalité infantile et maternelle ont chuté radicalement durant cette période. Il y a eu des améliorations importantes dans les niveaux d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires. Mais, il y a encore beaucoup à faire, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'alphabétisation.

Même si la Micronésie, heureusement, ne connaît pas certains des fléaux qui touchent le bien-être des enfants dans d'autres régions du monde, nous sommes néanmoins très inquiets des effets possibles sur l'avenir de nos enfants des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer qui en résulte. Ce phénomène menace l'existence même de leurs foyers, de leur culture et de leur histoire. Il pourrait entraîner l'apparition de maladies contagieuses qui n'existent pas en Micronésie. L'une d'elles, le paludisme, se serait déjà propagée hors de ses limites endémiques dans le Sud-Ouest du Pacifique. Nous exhortons l'ONU à continuer de surveiller l'élévation du niveau de la mer et ses conséquences, et de prévoir une assistance qui nous permettrait de prendre des mesures préventives.

L'Internet et les technologies connexes pourraient donner à nos enfants accès à de meilleurs soins de santé, à l'éducation, et à une meilleure compréhension du monde extérieur. Toutefois, la question en Micronésie reste de savoir si nous avons les moyens de

bâtir l'infrastructure nécessaire pour fournir l'Internet et d'autres services de télécommunications à nos enfants qui vivent souvent dans des villages et des îles éloignés et sans électricité. Mon pays apprécie la généreuse contribution financière promise par le Japon pour combler la fracture numérique et espère que d'autres États Membres feront de même. Nous attendons avec intérêt de continuer notre travail avec la communauté internationale face à ces nouveaux défis. Par ailleurs, nous devons veiller à ce que l'Internet et les autres technologies nouvelles n'ouvrent pas d'autres voies à l'exploitation. À cet égard, je suis heureux d'annoncer que mon pays a récemment signé les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans les États fédérés de Micronésie, comme dans d'autres pays en développement, l'amélioration de la condition de nos enfants est liée à des mesures plus vastes de réduction de la pauvreté. Bien que nous ayons fait de grands progrès pour améliorer le bien-être de nos enfants, nous ne pouvons nous empêcher de penser à tout ce que nous pourrions faire si nous en avions les moyens. Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale des contributions que mon pays a reçues par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes du système des Nations Unies. Nous tenons également à remercier les États Membres de l'ONU qui nous ont offert une assistance bilatérale. Nous espérons que ces partenaires continueront de travailler avec nous afin que la Micronésie soit un meilleur cadre de vie pour ses enfants.

Nous, les dirigeants, ne pouvons pas y arriver seuls. Il nous faudra la coopération active de toutes les parties prenantes, y compris les jeunes. Nous devons prendre des mesures concrètes pour nous assurer que la voix de nos enfants se fasse dûment entendre sur les questions qui détermineront leur avenir.

Je ne peux m'empêcher de me souvenir de la scène dans la vidéo du Mouvement mondial pour l'enfance où un garçonnet montre Nelson Mandela du doigt et s'exclame : « Autrefois, tu étais comme nous. Donne-nous la chance d'être comme toi ». Ou la petite Audrey Chenynut et Gabriela Azurduy Arrieta qui, hier, ont proclamé, « Nous ne sommes pas les sources des problèmes; nous sommes les ressources nécessaires

pour les résoudre » (voir A/S-27/PV.1). Tous ensemble, promettons-leur, ainsi qu'à tous les autres enfants du monde, que nous les aiderons à réaliser leurs vœux d'un avenir meilleur.

Pour terminer, je voudrais redire combien nous avons été choqués et attristés par les événements tragiques du 11 septembre 2001, ici aux États-Unis. Nous dénonçons ces actes lâches qui menacent les principes de la liberté dans le monde. Les familles et les enfants dont la vie a été changée par ces événements ont toute notre sympathie et nous sommes de tout coeur avec eux.

Au nom du Président des États fédérés de Micronésie, je voudrais dire combien je suis reconnaissant d'avoir pu prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui pour examiner nos progrès et redéfinir nos objectifs futurs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sergei Ling, Président de la délégation de la République du Bélarus.

M. Ling (Bélarus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Bélarus, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux participants d'une des manifestations les plus remarquables de cette année, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, organisée pour le bien des enfants, de l'avenir de tous les pays et, finalement, de l'humanité.

Nous sommes ici pour faire une analyse exhaustive des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour les enfants, pour pouvoir non seulement échanger les expériences nationales positives qui ont été les nôtres depuis le Sommet il y a 12 ans, mais aussi pour reconnaître que, dans le monde d'aujourd'hui, un enfant sur trois vit encore dans la pauvreté, qu'un enfant sur 12 meurt avant l'âge de 5 ans, et que des millions d'enfants sont exploités et n'ont pas accès à l'éducation. Ces enfants attendent que nous prenions des mesures concrètes pour faire que ce monde leur soit plus clément.

Notre pays n'a pas pu se soustraire aux problèmes des enfants du monde entier, notamment la perte des parents, la maltraitance, la délinquance juvénile, l'abandon parental, la propagation du VIH/sida et la toxicomanie des adolescents.

Au Bélarus, les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux

enfants ont été une priorité pour le Gouvernement, les autorités nationales et locales et les organisations non gouvernementales. Le Gouvernement a approuvé un plan d'action pour préparer la session extraordinaire et publié un rapport national sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour les enfants. Le Bélarus a pour habitude de préparer et de publier des rapports nationaux annuels sur la situation des enfants. La tenue de forums nationaux des enfants et de réunions entre les autorités locales et les dirigeants des organisations d'enfants est devenue monnaie courante.

La République du Bélarus a adopté la loi sur les droits de l'enfant, base législative pour la mise en place de mécanismes sociaux et juridiques pour protéger les droits des enfants. Pas moins de 27 lois et règlements ont été adoptés, améliorant la législation nationale dans ce domaine. La Commission nationale des droits de l'enfant est devenue un organe national central et public essentiel pour la coordination des politiques nationales relatives aux enfants. Un programme spécial, « Les enfants du Bélarus », a été mis en place par décret présidentiel. Le Bélarus a également adopté un nouveau code matrimonial, et un système de protection sociale ciblée est en chantier.

Des manifestations publiques ont été organisées à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis 2000, chaque Bélarussien reçoit, à l'âge de 16 ans, un passeport accompagné d'un exemplaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De nouveaux manuels sur les droits de l'enfant ont été publiés pour les écoles et pour le grand public. Le Bélarus met en place un réseau de centres d'information sur les droits de l'enfant, et une campagne nationale pour la promotion de ces droits a été lancée récemment. Le texte du document final de cette session, « Un monde digne des enfants », a été publié dans la presse bélarussienne.

Ces deux dernières années, le Bélarus a adhéré à la Convention No 182 de l'Organisation internationale du Travail sur l'élimination des pires formes de travail des enfants, et au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Bélarus a signé un Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en

particulier des femmes et des enfants. Le Bélarus s'apprête à adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.

Il y a 16 ans, survenait la catastrophe de Tchernobyl. Les conséquences de ce drame continuent d'affecter la santé des enfants du Bélarus. Plus de 400 000 enfants de moins de 16 ans restent affectés par Tchernobyl, dont près de 40 000 ont moins de 14 ans. Ils reçoivent des soins tout spéciaux du Gouvernement et de la communauté internationale.

Nous tenons à remercier le Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui a été l'un des principaux organisateurs de cette session, ainsi que ses bureaux régionaux qui font un travail extraordinaire sur le terrain.

Des projets ont été mis en oeuvre au Bélarus, avec l'aide de l'UNICEF, dans des domaines comprenant la prévention des maladies causées par une déficience en iode, la lutte contre le VIH/sida, la création d'orphelinats, l'adoption d'enfants abandonnés, la justice applicable aux jeunes, etc.

Nous sommes convaincus que pour les enfants, nombre de problèmes peuvent être réglés par des efforts internationaux concertés. Nous nous associons à ceux qui appellent à l'avènement d'un monde digne des enfants, et nous affirmons la détermination de la République du Bélarus à s'engager dans une coopération internationale visant à un succès tangible pour cette cause généreuse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Emile Jarjou'i, chef de la délégation d'observation de la Palestine.

M. Jarjou'i (Palestine) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, au nom du Président Yasser Arafat, du peuple palestinien et surtout de nos enfants. Cette session est convoquée plus de 10 ans après la tenue du Sommet mondial pour les enfants, en vue d'examiner la situation des enfants du monde et de réitérer et de renforcer les engagements visant à améliorer leur futur bien-être dans tous les domaines de la vie.

Alors que nous examinons les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration sur les enfants, il s'avère que nombre

d'enfants du monde restent privés de nombreux droits, pourtant garantis par ces importants instruments internationaux.

Les enfants palestiniens ne jouissent pas de la plupart de ces droits. Leur vie est marquée par les abus de la part d'Israël, puissance occupante, qui les prive de nombre de leurs droits les plus élémentaires, empêchant l'exercice des droits dont jouissent et devraient jouir les autres enfants du monde. Les enfants palestiniens sont les seuls enfants du monde ne disposant pas de leur propre État. Ils vivent en réfugiés ou sous occupation étrangère, ou les deux à la fois. Cette réalité est une source de profond regret et devrait inciter d'urgence à l'action et à l'engagement. Les enfants palestiniens ont appris que l'existence de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Déclaration sur les enfants n'est importante que si ces instruments sont appliqués.

En tant qu'adultes, nous pouvons essayer de réfléchir sur ce qui se passe et faire des déclarations d'ordre général indiquant que des efforts politiques sont en cours pour régler le conflit palestinien-israélien. Mais les enfants ne s'intéressent pas à la politique. Ils veulent vivre, jouer, aller à l'école, voyager et explorer le monde. Mais ils ne le peuvent pas. Ces 19 derniers mois, les forces militaires israéliennes, agissant sur ordre de leur gouvernement, ont tué sans discrimination des centaines d'enfants palestiniens. Ces derniers ont été tués par les forces militaires israéliennes alors qu'ils dormaient dans leur lit ou dans les bras de leur mère, jouaient ou allaient à l'école.

Tuer ces enfants est inexcusable. Ce ne sont pas de simples chiffres que l'on entend aux bulletins d'informations à la fin de la journée; ce sont nos enfants et nous ne les oublierons pas. Leur mort représente une grave violation de leur droit le plus élémentaire – le droit à la vie. De nombreux abus ont eu lieu. Les enfants palestiniens et leur famille souffrent de destructions considérables causées par les attaques israéliennes. Ces destructions touchent leurs maisons, écoles, aires de jeu, bibliothèques, routes, lieux saints et infrastructures de base.

Leurs souffrances ont été particulièrement graves au cours du mois passé à la suite de l'escalade continue du siège israélien et des attaques contre des villes, des camps de réfugiés et des villages palestiniens. Ces zones ont été dévastées. Les invasions et bouclages ont conduit à l'étranglement socioéconomique complet du

peuple palestinien. Plus de 60 % de nos enfants vivent dans la pauvreté. Des centaines d'enfants palestiniens restent détenus illégalement dans des prisons israéliennes, et des dizaines de milliers d'enfants palestiniens ont vu leurs études perturbées. Cela a créé une grave situation humanitaire, où des centaines de milliers de Palestiniens n'ont pas accès aux ressources élémentaires de la vie telles que la nourriture, l'eau et les soins médicaux. Des milliers d'enfants n'ont plus de maison. Telle est la situation des enfants palestiniens aujourd'hui.

Bien que nous n'exercions pas encore de souveraineté sur notre terre, cela ne nous a pas empêchés, en tant qu'Autorité nationale palestinienne, d'entériner la Convention relative aux droits de l'enfant ni d'accorder une priorité majeure à la mise en oeuvre de ses dispositions. Cet engagement se traduit en réalité par la création d'institutions spécialisées telles que le Haut Conseil palestinien pour les enfants et les mères, et le Secrétariat du Plan national pour les enfants palestiniens, qui comprend les ministères de la santé, de l'éducation, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports, de la culture, de l'information, du travail et des institutions publiques. Ces entités – avec l'aide de l'UNICEF et de pays donateurs – ont mis au point des programmes spécifiques pour répondre aux besoins des enfants par des soins et un traitement préventifs, l'enseignement, l'aide sociale, le soutien psychologique, des colonies de vacances et d'autres programmes nationaux en faveur des enfants.

Un projet de Charte des droits de l'enfant palestinien a été préparé; il intègre les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, et a été soumis, pour approbation, au Conseil législatif palestinien. Le Bureau central palestinien des statistiques procède à la collecte de données et d'informations en vue de mettre en place une base de données et un système de suivi des enfants. Malheureusement, ces actions ont été entravées par les incursions militaires israéliennes qui continuent dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Cela n'a rien d'étonnant pour ceux qui connaissent les besoins et les droits des enfants. Des progrès ne peuvent être soutenus lorsque les enfants subissent une situation de guerre, d'occupation ou de pauvreté.

Il nous faut nous rappeler, au cours de cette session, que les bonnes intentions ne suffisent pas. Comme les enfants du monde, les enfants palestiniens

ont droit à la vie, au développement, à une identité, à la liberté d'expression et de circulation, aux études et à la protection, je répète, à la protection. Nous devons traduire en actes nos bonnes intentions. Nos enfants ont le droit à la sécurité et à l'exercice de leurs droits, et, à ce titre, nous demandons que les mesures suivantes soient prises.

Premièrement, les paragraphes 7 7) et 41 du projet de document final de la session extraordinaire, qui traitent précisément de la protection des enfants contre la guerre, doivent être mis en oeuvre. Il s'agit d'une question urgente pour les enfants palestiniens et pour toute la communauté internationale.

Deuxièmement, nous exigeons que les enfants palestiniens puissent mener une vie normale, sans occupation étrangère, ni destructions, ni crainte, dans leur propre État.

Troisièmement, nous exigeons qu'Israël respecte et mette en oeuvre les dispositions pertinentes de la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Quatrièmement, nous exigeons une action internationale d'urgence immédiate pour protéger les enfants palestiniens et que ceux-ci aient un accès immédiat et sans danger aux services sanitaires et pédagogiques, y compris sociaux et psychosociaux.

Cinquièmement, nous exigeons que les pays donateurs accordent des ressources suffisantes afin d'assurer en priorité l'appui direct au bien-être des enfants palestiniens et de leurs familles.

Pour terminer, nous lançons un appel à la communauté internationale, en cette très importante session extraordinaire, pour qu'elle assume sa responsabilité en mettant fin aux souffrances et à la tragédie des enfants palestiniens. Ouvrons ensemble à relever ce défi.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Gro Harlem Brundtland, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé

Mme Brundtland (Organisation mondiale de la santé) (*parle en anglais*) : Une fillette naît et démarre dans la vie. Ses parents vivent de moins de 2 dollars

par jour. Comme les autres enfants de la moitié pauvre du monde, elle a une chance sur cinq de mourir avant l'âge de 5 ans. À l'instar de millions d'autres, elle n'a pas le choix. Ils avancent dans la vie comme des soldats vers le carnage, comptant pour près de 11 millions de morts par an, beaucoup plus que les morts des guerres de la décennie passée. Il nous faut rompre le silence. La mort des enfants pauvres n'est pas inéluctable. Cela ne devrait pas se produire. C'est une tâche sur notre conscience.

Les chefs d'État, les ministres et les hauts fonctionnaires ont pris, au Sommet mondial pour les enfants de 1990, l'important engagement de changer le monde. Ont-ils tenu parole?

La mortalité infantile a chuté dans beaucoup de pays. Nous avons démontré les effets de la lutte contre la polio et de la vaccination des enfants contre les autres maladies infantiles. Nous avons vu que la réhydratation orale et l'hygiène de base servent bien à sauver des vies. Mais les progrès de la décennie écoulée sont loin d'être suffisants. Nous n'atteignons pas les enfants les plus nécessiteux. Nous avons manqué à ces enfants faute de convertir nos connaissances en actes en leur faveur. Nous devons faire bien plus pour faire bénéficier la population de ces connaissances et de ces services. Nous ne pouvons pas attendre qu'on vienne nous les demander.

Lors de la Consultation mondiale sur la santé et le développement des enfants et adolescents, tenue à Stockholm en mars, nous avons défini les stratégies nécessaires pour une nouvelle initiative en faveur de la santé de l'enfant. Le même mois, lors de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, nous avons pris l'engagement mondial d'appuyer les objectifs de développement du Sommet du Millénaire et d'affecter de nouvelles ressources financières à cette fin. Nous disposons maintenant des outils et des engagements, mais cela ne suffit pas. Nous devons davantage mettre l'accent sur les enfants les plus vulnérables, les nouveau-nés. Bien des situations qui provoquent la mort d'un nouveau-né peuvent aisément être évitées ou réglées. Il faut une démarche intégrée pour la mère et son nourrisson durant la grossesse, une personne informée et compétente qui veille sur elle à l'accouchement, et des soins efficaces à la mère et à l'enfant après la naissance. Cela n'exige pas de technologie sophistiquée ni onéreuse. Cela signifie disposer de services de santé opérationnels pouvant faire face aux complications des premières

semaines de la vie, à l'accouchement et durant la période qui le suit. Un nouveau-né a besoin d'une mère en bonne santé.

Nous devons accorder une plus grande attention au 1,2 milliard d'enfants – un cinquième de la population mondiale – qui sont adolescents. Ils ont survécu à l'enfance et deviennent rapidement des adultes. C'est alors que les tendances comportementales prennent racine et que les choix de style de vie sont faits, des choix qui affecteront leurs chances d'une vie longue et saine. Les choix du tabagisme, du régime alimentaire et de l'alcoolisme dans ces années ont de graves conséquences. Deux tiers des décès prématurés d'adultes résultent des comportements acquis à ce moment.

Le VIH/sida est essentiellement une maladie des enfants et des jeunes. La majorité des nouveaux contaminés par le VIH ont moins de 24 ans. Les taux d'infection augmentent. Depuis que je parle, 15 jeunes ont été infectés par le VIH, cinq par minute. Nous pouvons affronter cette pandémie et la faire reculer. Pour réussir, nous devons nous concentrer sur la réalité de la vie des adolescents plutôt que sur notre conception de la façon dont les jeunes devraient vivre. C'est le cas quand nous travaillons avec les adolescents pour réduire les taux de grossesse, les taux d'infection par le VIH et les conséquences d'une sexualité non protégée. Ils ont peut-être besoin d'aide. Nous ne pouvons pas éviter le sujet. Cela signifie accorder un appui adulte aux jeunes face aux pensées, aux sentiments et aux expériences qui accompagnent leur croissance. Les aider à acquérir l'aptitude à développer des relations et à traiter la sexualité sert de base à l'adulte responsable. Cela aide à promouvoir une bonne santé et contribue à un environnement sain pour la génération future des jeunes enfants.

Nous pouvons évoquer les progrès importants de la décennie écoulée pour la santé de l'enfant, les alliances où les diverses parties oublient leurs différends et poursuivent par des stratégies communes des objectifs convenus. Mais nous devons désormais étendre notre champ d'action. Nous devons oeuvrer davantage et démarginaliser les pauvres et leurs enfants, surtout leurs nouveau-nés et les adolescents. Alors seulement nous pourrions vraiment préparer notre monde pour les générations futures. Alors seulement nous donnerons l'impression de résoudre les inégalités et de promouvoir la justice sociale. Alors seulement nous jetterons les bases d'une paix durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va entendre une déclaration de M. James T. Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial.

M. Morris (Programme alimentaire mondial) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de présenter mes hommages et d'exprimer ma gratitude à Kofi Annan, Carol Bellamy et Patricia Durrant pour leur direction éclairée.

La mission du Programme alimentaire mondial est de lutter contre la faim et de fournir des vivres en tout lieu et tout temps, à ceux qui ont faim. Un enfant qui a faim a très peu de chance dans ce monde, surtout très peu de possibilités d'apprendre. Que lui diriez-vous? Comment justifieriez-vous sa faim? Serait-ce possible? Ces questions me préoccupent depuis longtemps, mais surtout depuis que je suis devenu Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, il y a deux mois. La vie de 300 millions d'enfants est ravagée par la faim, plus que l'ensemble de la population des États-Unis. Ces enfants méritent une explication de nous. Pourquoi ont-ils de quoi manger certains jours alors que d'autres, ils n'ont rien? Pourquoi se sentent-ils si fatigués et tombent-ils si souvent malades? Pourquoi ne grandissent-ils pas comme les autres enfants?

Comme tous ceux qui sont ici, je m'évertue à trouver des réponses. Un économiste pourrait peut-être s'asseoir avec un enfant qui a faim et lui offrir une bonne explication. Cette question est en fait très complexe et diffère d'un lieu à l'autre. Mais si je devais répondre simplement et honnêtement à un petit Éthiopien ou une petite Éthiopienne famélique, je dirais: «Aucun de nous n'a fait assez pour t'aider. Nous t'avons lâché – voilà pourquoi tu as faim.»

Il n'y a pas de solution unique à la faim d'un enfant mal nourri en Corée, dans le sud du Soudan ou en Angola. Il faut des investissements à long terme dans l'agriculture, un système commercial mondial plus fort et de nouveaux types de cultures. Mais ce qui me préoccupe et ce qui préoccupe le Programme alimentaire mondial ce sont les enfants qui ont faim aujourd'hui.

Que faire? Pour commencer, nous devons utiliser l'aide alimentaire pour venir immédiatement en aide aux enfants sous-alimentés. Nous ne pouvons pas attendre que le développement économique leur parvienne et change leur vie. Cela paraît bien simple,

mais l'an dernier le Programme alimentaire mondial n'a nourri que 42 millions d'enfants. Il y a des millions et des millions d'enfants que nous n'avons pas pu atteindre. Nous devons faire plus. C'est pourquoi le Programme alimentaire mondial encourage activement le programme mondial d'alimentation à l'école et une attention prioritaire à la nutrition des femmes enceintes et de leurs plus jeunes enfants.

Pour la modique somme de 19 centimes des États-Unis, de 22 centimes euro ou de 25 yens par jour, le Programme alimentaire mondial peut fournir un repas à l'école qui à la fois aide à mettre fin à la sous-alimentation des enfants et encourage l'éducation. Grâce à la nourriture à l'école, nous avons vu les inscriptions littéralement doubler et le nombre de filles scolarisées augmenter fortement.

Il n'y a aucune possibilité comparable dans le monde changer autant la vie d'un enfant, notamment dans les premières années. L'effet multiplicateur, le rendement de cet investissement humain est très puissant. Permettre aux filles d'aller à l'école est particulièrement important. Les fillettes analphabètes se marient parfois dès l'âge de 11 ans et risquent d'avoir sept enfants avant d'atteindre l'âge de 18 ans. En revanche, celles qui vont à l'école se marient plus tard, espacent les naissances et ont deux fois moins d'enfants.

L'éducation de base est le meilleur investissement que nous puissions faire pour améliorer la situation des pauvres. Une étude réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a montré que dans les pays où le taux d'alphabétisation des adultes est d'environ 40 %, le produit national brut par habitant est en moyenne que de 210 dollars par an. Mais là où le premier est de 80 %, le second est cinq fois supérieur, soit 1 000 dollars.

Je voudrais particulièrement attirer l'attention des délégations du G-8 sur notre initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous oeuvrons avec la direction du NEPAD afin d'envoyer 40 millions de jeunes Africains à l'école primaire. Les repas à l'école et les rations à emporter pourraient permettre à la plupart de ces enfants, sinon destinés à l'analphabétisme et à la pauvreté, de bénéficier d'un enseignement primaire. Nous demandons au G-8 et en fait à tous les donateurs de nous aider à atteindre cet objectif d'ici à 2015. L'investissement initial annuel nécessaire sera

d'environ 300 millions de dollars en 2003 et augmentera progressivement pour parvenir à 2 milliards en 2015.

Il y a deux semaines, le *Los Angeles Times* a consacré son éditorial à la faim.

« Un reporter de Reuters a demandé récemment à une fermière du Guatemala, Luisa Vásquez, combien d'enfants elle avait. Elle a répondu, "Quatre vivants et trois morts." Morts de quoi? La réponse pouvait se lire dans le ventre distendu du marmot qui se cramponnait à elle : une maladie facile à prévenir et due à la malnutrition. »

Aucune stratégie pour encourager le développement ne réussira si nous fermons les yeux sur des gens comme Luisa Vásquez. La faim se perpétue dans les familles comme la sienne.

Les programmes d'alimentation pour les femmes et les enfants font partie de nos grandes priorités. Nous devons les atteindre lorsqu'ils en sont à un moment critique de leur vie sans quoi le fléau de la faim se transmettra d'une génération à l'autre. L'an dernier, le Programme alimentaire mondial a fourni des vivres dans 46 pays à plus d'un million de femmes enceintes

et de mères allaitantes, à 700 000 nourrissons dans le cadre de programmes alimentaires thérapeutiques et à 3 millions d'enfants dans le cadre de programmes de suppléments alimentaires.

À Monterrey, les grands bailleurs de fonds ont annoncé des augmentations considérables des fonds destinés au développement. Je demande à chacun d'entre eux s'ils vont nous aider à nourrir les enfants, à les envoyer à l'école et s'ils vont nous aider à faire en sorte que les mères pauvres soient bien nourries et ne transmettent pas leur faim à une autre génération. Soyons partenaires – partenaires pour défendre les enfants qui ont faim, partenaires pour veiller à ce que les jeunes soient instruits. Je demande aux donateurs de bien vouloir puiser dans leurs réserves de bonne volonté pour que l'on mette les questions des enfants au premier rang de l'ordre du jour mondial et leur offrir ainsi un espoir et des possibilités.

Je repense à une belle chose qu'a dite la Mère Thérèse : « Nous ne pouvons pas faire de grandes choses ... mais seulement des petites avec beaucoup d'amour. » C'est une petite chose que de nourrir un enfant qui a faim – une petite chose que nous pouvons faire ensemble.

La séance est levée à 14 h 10.